

Des sanctions pécuniaires attendent désormais les mauvais payeurs au tournant

L'Observatoire des délais de paiement valide l'amendement de la loi 49-95



Lire page 10

Driss Lachgar reçoit une délégation de la Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques et préside une réunion de la commission chargée de l'examen des projets de lois électorales



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a reçu lundi 15 février au siège central du parti à Rabat une délégation de la Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques.

Cette réunion a porté sur la protection et le renforcement de l'industrie pharmaceutique nationale.

Des membres du Bureau politique de l'USFP ont également pris part à cette rencontre, à savoir Ibtissam Merras, Ahmed Mehdi Mezouari et Machij El Karkri ainsi que des membres du secteur national des pharmaciens ittihadis, en l'occurrence Hamza Guerdira, Lahcen Senhaji, Hicham El Alami et Hassan Ataïche.

Le même jour, le Premier secrétaire a présidé une réunion de la commission chargée de l'examen des projets de lois électorales.

Participation du Maroc au Sommet des chefs d'Etat des pays du G5 Sahel

Saad Dine El Otmani : *Le Maroc n'est pas et n'a jamais été spectateur des événements qui surviennent au Sahel*



Page 2

Les parlementaires marocains déplorent le contenu de la lettre adressée au président Biden par les députés algériens



Page 2

Les parlementaires marocains déplorent le contenu de la lettre adressée au président Biden par les députés algériens



Les présidents des groupes et groupements parlementaires des deux Chambres ont exprimé leur grand étonnement et leur profond regret devant le contenu de la lettre des groupes parlementaires des deux Chambres du Parlement algérien au nouveau président américain, Joe Biden, dans laquelle ils appellent à retirer la reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara.

Dans une lettre conjointe des deux Chambres du Parlement marocain, adressée à leurs homologues en Algérie, les présidents des groupes et groupements soulignent que cette démarche "est loin de l'esprit de fraternité unissant nos deux pays et

peuples".

"Nous sommes profondément convaincus que vous exprimez la volonté du peuple algérien frère, sans aller à l'encontre du droit inaliénable du Maroc à son intégrité territoriale, sans ignorer les liens de fraternité et de bon voisinage et loin de tout calcul quel qu'il soit, et ce, à l'instar du peuple marocain qui souhaite, sincèrement, progrès et développement au peuple algérien", affirment les parlementaires marocains.

"On attendait des représentants du peuple algérien frère d'invoquer la longue histoire de lutte commune pour l'indépendance et contre l'occupant, qui a semé les graines de la discorde" et de "faire preuve de sa-

gesse, afin d'éviter le piège consistant à s'aligner du côté des supporters de la thèse séparatiste stérile, appuyée, injustement, par les milieux officiels dans votre pays frère", lit-on dans la lettre.

La position des parlementaires algériens confirme, concrètement, l'étendue de l'ingérence de l'Etat frère d'Algérie et de ses organes représentatifs du peuple algérien dans les affaires intérieures d'un pays voisin, et dans les décisions souveraines prises par des Etats suivant la volonté de leurs institutions, ont-ils noté. C'est une ingérence, selon les députés marocains, qui contredit ce que la position officielle algérienne revendique d'une prétendue neutra-

lité dans tout ce qui concerne la question de l'intégrité territoriale du Royaume, qui est l'une des constantes de la nation marocaine.

"Le contenu de la correspondance intervient, malheureusement, contre la légitimité internationale, fait fi des différentes résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et contredit les positions internationales et la légitimité des Nations unies qui ont qualifié l'autonomie proposée par le Maroc, de sérieuse et crédible, la considérant comme un cadre approprié pour résoudre ce conflit," ajoute la même source.

Les présidents des groupes parlementaires marocains ont appelé à évoquer l'histoire et le patrimoine communs unissant les deux peuples, soulignant que le Royaume est attaché à l'approche de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie, comme c'est le cas avec les autres pays.

Ils ont appelé les représentants de la nation algérienne à travailler ensemble, avec le reste des pays de la région, pour la fondation d'une Union maghrébine forte qui réalise les intérêts des peuples des deux pays et renforce l'unité, la solidarité et la synergie et qui, en son sein, vont multiplier les opportunités de développement partagé entre tous les citoyens du Maghreb.

Et de souligner que "cette ambition ne verra pas le jour", en fabriquant des micro-Etats et en attisant les tendances de séparatisme et de fanatisme, qui sont loin de notre culture et de notre civilisation.

Participation du Maroc au Sommet des chefs d'Etat des pays du G5 Sahel

Saad Dine El Otmani : *Le Maroc n'est pas et n'a jamais été spectateur des événements qui surviennent au Sahel*

Le 7^{ème} Sommet des chefs d'Etat des pays membres du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) et leurs partenaires a ouvert ses travaux, lundi à N'Djamena, avec la participation du Maroc.

Le Royaume participe à ce Sommet avec une délégation conduite par le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani. Ce Sommet de deux jours, axé notamment sur les questions de développement au service des peuples, fera le point sur l'évolution des actions du G5 Sahel.

Le Tchad, qui assure la présidence tournante du G5 Sahel durant cette année, veut impulser, en concertation avec ses partenaires, une nouvelle dynamique en mettant le G5 Sahel au service du peuple. Le ministre tchadien de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération internationale, Issa Doubragne, a noté dans ce sens que «les priorités de cette présidence seront celles de la valorisation des acquis et du recentrage des enjeux liés au développement».

Intervenant dans ce cadre, Saad Dine El Otmani a rappelé que le Maroc n'est pas et n'a jamais été spectateur des événements qui surviennent au Sahel. "Comme vous, nous ne nous le permettons pas.

Nous sommes solidaires de nos amis, les pays de la région, pour contrer cette menace qui nous touche directement", a-t-il affirmé.

Pour le chef du gouvernement, la victoire durable sera sur le terrain du développement humain et la lutte contre le terrorisme se poursuivra sur les terrains politique, économique, social, intellectuel et humain, alors même que S.M le Roi Mohammed VI tient à ce que l'action solidaire du Maroc se prolonge au-delà de l'urgence.

"Ce sont cette expérience et cette expertise que le Royaume se propose de partager avec ses pays frères du Sahel, par des actions concrètes", a-t-il dit.

Selon Saad Dine El Otmani, ce Sommet intervient sept ans, jour pour jour, après la création du G5 Sahel qui n'a cessé de démontrer sa pertinence et a permis notamment d'incarner l'appropriation, en faisant des défis de chacun les défis de tous, et en organisant la riposte pour les contrer; de construire une cohérence stratégique autour d'objectifs opérationnels communs, et de réaliser des victoires tactiques importantes et de transcender ses propres limites géographiques, par des alliances et des synergies internationales nouvelles.

Pour autant, "nous nous réunissons encore

pour redire toute notre détermination à vaincre l'ennemi qui, regardons la réalité en face, n'est pas encore hors d'état de nuire", a souligné Saad Dine El Otmani, faisant observer que bien que 2020 ait connu moins d'attaques que 2019, elle a aussi connu quelques-unes des pires attaques jamais enregistrées.

Dans certains pays, le nombre des victimes a été multiplié par 5, alors que plus de 3,5 millions de personnes sont aujourd'hui réfugiées et déplacées internes et l'"Etat islamique", qui est moribond ailleurs, continue de sévir au Sahel, où 41% des attaques entre 2019 et 2020 lui sont imputables, a ajouté Saad Dine El Otmani, soulignant qu'au moment où le G5 réussit à étrangler la franchise terroriste dans son espace d'intervention, les groupes armés cherchent à s'implanter dans des zones jusque-là épargnées et avancent jusqu'au Golfe de Guinée.

Pour le chef du gouvernement, la frontière entre terrorisme, séparatisme et criminalité transnationales organisées se fait encore plus ténue, les interconnexions sont lucratives, et donc grandissantes et le butin se chiffre en centaines de millions de dollars.

La migration irrégulière a un coût

Tant de dettes dont il faut s'acquitter



La migration irrégulière coûte de plus en plus cher. Elle est également la cause de l'endettement de plusieurs candidats à l'immigration qui contractent des emprunts et s'endettent auprès de leurs parents et amis pour financer leur voyage. Selon une récente étude de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'endettement touche 68% des migrants de retour dans six pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal et Gambie) avec une moyenne de près de 511 euros de dettes par migrant.

Au total, le montant estimé de l'endettement de l'ensemble des rapatriés des six pays étudiés peut atteindre 15 millions d'euros, soit l'équivalent de près de 10% de l'ensemble des transferts de fonds envoyés au Mali par les migrants installés en France. La famille reste le principal pourvoyeur des fonds destinés à financer le projet migratoire avec plus de la moitié des prêts réalisés auprès de la famille, suivie par les amis et les proches, qui représentent 41% des prêts.

Ladite étude souligne, en outre, que quelques disparités existent entre les pays en termes de profil des migrants de retour endettés. C'est notamment le cas de la Guinée, où les migrants endettés sont plus jeunes, ou de la Côte d'Ivoire qui compte plus de femmes. Toutefois,

la majorité des migrants de retour qui sont endettés sont âgés de moins de 35 ans et sont chefs de ménage. Plus d'un tiers d'entre eux sont sans emploi. Enfin, bien que principalement célibataires, 70% des migrants de retour endettés déclarent des personnes à charge, précise l'étude.

Sur un autre registre, l'étude de l'OIM a indiqué que près de 60% des prêts n'ont pas été remboursés et que seulement un quart d'entre eux l'a été tout en relevant que la fréquence de remboursement des emprunts reste irrégulière.

De plus, ajoute l'étude, le fait d'emprunter de l'argent pour émigrer et d'être ensuite incapable de le rembourser peut représenter un danger physique palpable pour les migrants et leurs familles. Selon l'OIM, un migrant de retour endetté sur cinq a déclaré avoir été menacé, maltraité ou soumis à des actes de violence pour le forcer à rembourser ses dettes. Près de 8% d'entre eux ont même admis avoir été physiquement agressés par leurs créanciers. «Un rapatrié au Mali a déclaré avoir perdu l'usage de sa jambe gauche après avoir subi une blessure par une balle tirée par un prêteur», note l'OIM.

Un tel retour au pays dans un état encore «plus précaire qu'avant le départ», peut finalement constituer un échec pour les familles. «Cela a des

conséquences durables sur la réintégration socioéconomique des rapatriés», a déclaré Sokhna Sy, responsable de recherche au Bureau régional de l'OIM en Afrique de l'Ouest et du Centre. A noter que plus des deux tiers des migrants endettés considèrent que cette situation impacte négativement leur quotidien. Sur le plan personnel, beaucoup de personnes interrogées ont fait état de sentiments d'anxiété, d'échec, d'isolement social et de peur de ne pas pouvoir honorer leurs engagements. 12% des migrants de retour endettés envisagent même d'émigrer à nouveau pour rembourser leurs dettes.

Pour Omar Naji, militant des droits de l'Homme et spécialiste des questions migratoires, les résultats de cette étude suscitent des doutes concernant ses vrais motifs. Pour lui, il s'agit bien d'une étude orientée dont l'objectif est de dissuader les jeunes Africains à migrer. «Le Maroc est le point de passage des Subsahariens vers l'Europe et ce passage a été gratuit. En fait, les candidats à la migration irrégulière arrivent souvent à pied au Maroc jusqu'à Nador et de là, ils passent la barrière séparant le Royaume des présides occupés. Mais dès 2015, ce passage gratuit est devenu payant vu le renforcement des contrôles. En effet, le Maroc et l'Espagne ont procédé à la construction d'une 4ème barrière et au creusement de fossés ainsi qu'à l'instal-

lation des caméras, ce qui a rendu toute tentative de franchissement des barrières difficile, voire dangereuse», nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : «En conséquence, si le nombre des tentatives a chuté, le durcissement des contrôles a amplifié les tentatives de passage payants par la mer en ayant recours à des trafiquants ou des réseaux de trafic humain. Autrement dit, le passage d'une migration gratuite à celle qui ne l'est pas est la conséquence directe de politiques migratoires européennes qui ont rendu ces tentatives plus meurtrières».

Notre interlocuteur estime que cette transformation a également modifié le profil des candidats à la migration et elle a encouragé l'émergence des réseaux de trafiquants. «Auparavant, nous avions eu affaire à des candidats pauvres qui tentaient leur chance grâce à leur force physique. Mais, depuis 2015, ce sont des individus qui font partie des classes moyennes et qui disposent des moyens financiers nécessaires qui font le déplacement vers le Maroc. Certains arrivent en avion ou passent par la Mauritanie en payant des trafiquants appartenant à des réseaux transnationaux. En fait, la migration vers l'Europe coûte cher. Il faut payer entre 2.000 à 4.000 euros et seuls ceux qui en ont les moyens peuvent partir vers l'Europe», a-t-il conclu.

Hassan Bentalib

L'ambassadeur du Maroc à Genève démystifie les élucubrations de l'Algérie

Envoi par Omar Zniber d'une lettre aux missions diplomatiques accréditées à Genève en prévision de la tenue de la 46^{ème} session du CDH



L'ambassadeur du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a mis à nu, preuves à l'appui, les contre-vérités et les élucubrations chimériques et mensongères colportées par l'Algérie à chaque session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU au sujet de la question du Sahara marocain.

Dans une lettre envoyée aux missions diplomatiques accréditées à Genève en perspective de la 46^{ème} session du CDH, il a attiré l'attention sur le caractère biaisé et politiquement motivé de la déclaration "qui cible et attaque indûment, à chaque session, le Royaume du Maroc, en lien avec le différend régional sur la question du Sahara", dénonçant l'instrumentalisation politique de cette question par un groupuscule agissant à l'instigation de l'Algérie pour dévoyer les débats du Conseil.

Dans cette lettre, Omar Zniber a donné un aperçu historique du processus de parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume, du différend artificiel autour de la marocanité du Sahara, et des efforts crédibles déployés par le Royaume pour clore ce conflit qui n'est que le résidu de la Guerre froide.

Il a rappelé, dans ce sens, que ce différend régional est né du partage du territoire du Royaume du Maroc en plusieurs parties séparées, par les puissances coloniales, notant qu'après la fin

du protectorat français, le Maroc a recouvré son intégrité territoriale par étapes, la province de Tarfaya en 1958, celle de Sidi Ifni en 1969 et enfin ses provinces du Sahara en 1975, par un accord bilatéral avec l'Espagne, dûment enregistré auprès des Nations unies, à la suite de l'avis consultatif rendu le 16 octobre 1975, à la demande du Maroc, par la Cour internationale de justice, estimant que le Sahara n'était pas une terra nullius et que ses populations ont prêté, sans discontinuer, allégeance aux Rois du Maroc.

Suite à cet accord de Madrid, la récupération et l'intégration des provinces du Sahara ont fait l'objet d'un différend artificiel provoqué pour des raisons géopolitiques par l'Algérie et le régime libyen de Kadhafi, en lien avec les implications de la Guerre froide, leur ambition hégémonique et leur antagonisme idéologique avec les choix souverains du Maroc sur la scène internationale, a-t-il rappelé.

Depuis lors, c'est-à-dire près d'un demi-siècle, a fait observer l'ambassadeur, l'Algérie, par des moyens militaires, diplomatiques et financiers, soutient les milices séparatistes armées du Polisario, créées à l'effet de s'opposer à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc au nom de la soi-disant lutte contre le colonialisme et pour l'autodétermination.

Omar Zniber a tenu à préciser que le Polisario n'a eu aucune existence avant

que le Maroc n'entame la récupération de ses provinces, et ne s'est jamais manifesté lors de l'occupation coloniale. "Il est tout simplement l'émanation d'ambitions géopolitiques inavouées, et pourtant bien évidentes aux yeux de tous", a-t-il poursuivi.

Concernant le principe d'autodétermination que les dirigeants algériens proclament vouloir défendre, il a rappelé que, comme preuve de leur implication directe et intéressée, et en contradiction totale avec ce principe, ces mêmes dirigeants algériens n'ont pas hésité à présenter, en 2001, à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, James Baker, un document proposant ouvertement la partition des provinces concernées, lors d'une réunion à huis clos à Houston.

Il s'agit donc d'une contradiction majeure avec leur soi-disant attachement à l'autodétermination, outre le fait que cette proposition consistait, d'une manière flagrante, à séparer par des frontières factices, les populations et les familles concernées.

Quant à la lutte contre le colonialisme, il a indiqué que le Maroc a mené un combat acharné de plusieurs décennies contre ce phénomène, non seulement sur son propre territoire, mais par un soutien militaire, financier et diplomatique à de nombreux pays africains frères, en premier lieu à l'Algérie.

Il a rappelé, de même, que le Maroc a encouragé et soutenu directement la

lutte héroïque menée par le peuple sud-africain contre le régime de l'apartheid, avec le leadership du héros mondial Nelson Mandela.

En outre, depuis 2007, à la demande des Nations unies, le Maroc a fait une proposition visant à régler définitivement le différend sur le Sahara, par une initiative d'autonomie qui, depuis lors, emporte l'adhésion d'une grande partie de la Communauté internationale, a-t-il rappelé, soulignant que le Conseil de sécurité, par ses multiples résolutions qui ont suivi, considère cette initiative comme la «voie crédible et sérieuse» pour solutionner ce différend, préservant l'intégrité territoriale du Maroc et offrant les accommodements nécessaires.

Il s'agit donc dans les faits, et dans le fond, du droit du peuple marocain à préserver son intégrité territoriale, principe fondé sur la charte des Nations unies et établi également comme corollaire dans la résolution 1514 définissant le droit à l'autodétermination, a affirmé Omar Zniber.

Et de rappeler : l'essentiel des différends territoriaux ayant été solutionnés par les Nations unies, en respect du principe de l'intégrité territoriale et que seuls trois cas sur plus de 25 ont été résolus par référendum, et n'ont pas eu à confronter la problématique d'un processus d'identification du corps électoral. ➡➡

►►► "Méconnaissant volontairement ces principes fondamentaux, un groupe restreint et isolé présente, à chaque session du Conseil des droits de l'Homme, et à l'instigation de l'Algérie, une déclaration hostile, infondée et contraire à toutes les réalités, présentant le statut du Sahara comme un territoire occupé, et prétendant sans preuve aucune, que s'y exercent des restrictions aux libertés et aux droits de l'Homme", a-t-il dit.

Pour le diplomate marocain, cette déclaration, répétitive et loin des faits, donne toujours une lecture tronquée et fautive des décisions du Conseil de sécurité et des rapports successifs du Secrétaire général des Nations unies, qui reconnaissent de la manière la plus formelle, la validité de l'initiative marocaine d'autonomie comme «crédible et sérieuse».

Contrairement aux pratiques connues dans la majorité des pays du groupe hostile, l'initiative d'autonomie prônée par le Maroc est le témoignage de son ouverture démocratique et de la reconnaissance des spécificités et de la gestion locale de leurs affaires par les populations concernées, a fait observer l'ambassadeur.

Méprisant le caractère serein et positif qui doit présider aux débats du Conseil des droits de l'Homme, les pays hostiles au Maroc, constituent un groupe limité et qui a notamment régressé ces dernières années, par le retrait de la moitié de ses membres, a-t-il fait remarquer.

En effet, a-t-il précisé, la moitié des délégations appartenant auparavant à ce groupe, ayant été convaincue par les efforts de persuasion, s'est rendu compte des réalités et de ce que représentent les milices séparatistes du Polisario, manipulées contre le Maroc.

Omar Zniber a rappelé que ce groupe séparatiste est impliqué dans des violations des droits humains et l'enrôlement des enfants dans des milices militaires, sans compter les détournements

massifs de l'aide humanitaire dûment et officiellement documentés par les agences internationales, notamment le rapport 2015 de l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) de l'Union européenne.

Il s'est attardé, par ailleurs, sur le développement spectaculaire et de très grande ampleur qu'ont connu les provinces sahariennes depuis leur retour dans le giron national au profit des populations qui gèrent par elles-mêmes les fruits de ces développements à travers leurs représentants démocratiquement élus, un mouvement associatif et une société civile, représentés par des centaines d'ONG crédibles et intègres.

Ce développement est d'ailleurs accompagné par de nombreux accords internationaux passés avec des pays partenaires, s'impliquant aussi dans les progrès économiques dans ces provinces, a-t-il rappelé.

Pour ce qui est des libertés et de la situation des droits de l'Homme dans les provinces du Sud, elles font l'objet d'une interaction honnête, active et substantielle avec les mécanismes concernés du Conseil des droits de l'Homme, qui ont visité à plusieurs reprises ces provinces, ainsi que les sections compétentes en la matière du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, a souligné Omar Zniber.

Il a rappelé que les provinces du Sahara au sud du Maroc connaissent une situation stable et parfaitement normale, disposent d'aéroports internationaux et sont visitées régulièrement par les Envoyés personnels du Secrétaire général des Nations unies, plusieurs procédures spéciales relevant du Conseil des droits de l'Homme, de nombreuses délégations de diplomates et parlementaires étrangers, ainsi que par des représentants d'ONG internationales et d'une multitude de représentants des médias et de la presse internationale, qui y rencontrent notamment les comités régionaux du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH).

De même, le Haut-commissariat y a dépêché une mission technique en 2015, qui a pu y rencontrer les représentants de la population locale et tous les acteurs de la vie sociale et économique.

Conforté par la justesse de sa cause nationale, et le soutien écrasant des populations, "le Maroc n'empêche pas les quelques activistes séparatistes vivant dans les provinces du Sud de se mouvoir, en menant une propagande directe, ici même, physiquement, à Genève, tout en étant titulaires de documents de voyage marocains", a indiqué l'ambassadeur, ajoutant que plusieurs d'entre eux sont listés comme dirigeants du Polisario, et rendent visite aux camps militaires sur le territoire du pays voisin de l'est du Royaume, en l'occurrence l'Algérie, appelant à des attaques armées, pour ensuite se présenter comme de prétendues victimes.

Il a mis en avant l'engagement du Maroc au plan mondial dans l'action humanitaire et comme un acteur de préservation et de maintien de la paix et est ainsi reconnu dans son rôle de facilitateur pour la paix notamment dans la région du Moyen-Orient, en Libye, au Sahel, et plus largement pour son action de développement sur l'ensemble du continent africain.

"Mon pays développe la culture du dialogue et de la consolidation de la paix, loin du cliché que comporte la déclaration hostile, dont la majeure partie des auteurs, quant à leur bilan dans le domaine des droits de l'Homme, ne peuvent en rien, et sans légitimité aucune, s'autoriser de cibler le Royaume du Maroc", a-t-il ajouté.

"Au jour d'aujourd'hui, le soutien à l'intégrité territoriale du Maroc, et par conséquent au plan d'autonomie, est l'objet d'une très large approbation, comme le prouvent les déclarations solennelles et récentes de dizaines d'Etats à travers le monde", a souligné Omar Zniber, notant, à cet égard, que plus d'une vingtaine ont ouvert des représen-

tations diplomatiques (consulats généraux), dans les villes de Laâyoune et Dakhla, qui constituent désormais un trait d'union pour le développement régional et continental en Afrique.

L'ambassadeur marocain a affirmé à cet égard que "la déclaration hostile, répétée sans cesse et sans nuance, non seulement n'apporte aucune valeur à nos débats, mais contribue à exacerber leur politisation".

Par cette déclaration, ses principaux auteurs se maintiennent dans une position d'obstruction ne contribuant aucunement à la recherche d'une solution à la détresse des populations retenues contre leur gré, depuis des décennies, dans les camps de Tindouf en Algérie, et jamais recensées, à cause du refus des autorités algériennes et en flagrant irrespect des injonctions du Conseil de sécurité sur ce point essentiel, a-t-il dit, notant que ces populations sont, fort malheureusement, prises comme pièce d'une stratégie géopolitique vouée à l'échec, ayant pourtant un coût humanitaire exorbitant pour la communauté internationale, qui dispose désormais de tous les moyens adéquats afin d'y mettre un terme.

"Les spéculations, mensonges et démarches du groupe hostile n'ont d'autre but que de détourner le Conseil de sa noble mission et contribuer malheureusement à prolonger l'absence de toute perspective d'intégration régionale en Afrique du Nord, endossant ainsi une lourde responsabilité devant l'histoire et l'avenir des peuples frères de cette région", a-t-il ajouté.

Il a rappelé que la question du Sahara fait l'objet d'un processus politique de la compétence exclusive du Conseil de sécurité qui n'a pas manqué de saluer dans ses précédentes résolutions et notamment la dernière adoptée en octobre 2020, le rôle des comités régionaux du Conseil national des droits de l'Homme dans les provinces du Sud du Royaume.



La grande panne de la diplomatie algérienne en Afrique subsaharienne

Mondafrique remet en contexte la fin de la mainmise de l'Algérie sur le département Paix et sécurité de l'UA



Le site d'information français Mondafrique a souligné "la grande panne" de la diplomatie algérienne en Afrique subsaharienne, au moment où le Maroc ne cesse de marquer des points dans nombre de dossiers depuis son retour à l'Union africaine en 2017.

Selon le média français, le tout dernier Sommet de l'Union africaine a consacré l'éviction de

l'Algérie du poste stratégique de Commissaire Paix et sécurité qu'elle occupait depuis 2003. "Ce revers s'inscrit dans une longue série noire pour la diplomatie algérienne", affirme Mondafrique, dans une analyse sous le titre "La grande panne de la diplomatie algérienne en Afrique subsaharienne".

"S'il est vrai que la fin de la mainmise ininterrompue depuis

17 ans de l'Algérie sur le département Paix et sécurité était attendue suite à la fronde des autres pays africains, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un grave revers. Elle traduit en effet la pente descendante entamée par la diplomatie algérienne en Afrique subsaharienne", souligne le site d'information français.

Selon Mondafrique, Alger a

assisté ces dernières années avec impuissance au recul du nombre des pays africains qui reconnaissent la pseudo-"RASD", notant que "le signe incontestable du crépuscule de la diplomatie algérienne en Afrique au Sud du Sahara aura été le retour en janvier 2017 du Maroc à l'Union africaine".

"L'Algérie avait battu le rappel de ses soutiens africains pour retarder ce retour mais elle s'est retrouvée en minorité lors du débat organisé à Addis-Abeba, en présence du Roi Mohammed VI", relève le média français. Et d'ajouter que "le recul indiscutable de l'influence diplomatique de l'Algérie est la conséquence de ses choix pour les moins hasardeux sur de nombreuses questions continentales".

«A l'heure des réseaux sociaux, les arrestations brutales et massives des migrants originaires d'Afrique subsaharienne dans des villes algériennes ont été largement diffusées, provoquant l'incompréhension des gouvernements et la colère des opinions publiques. L'abandon

de ces migrants, quelles que soient leurs nationalités, dans le désert sur la frontière nigéro-algérienne a provoqué une onde de choc qui s'est propagée de Dakar à Addis-Abeba, de Niamey à Durban", souligne Mondafrique.

Pendant ce temps, le Maroc procédait à la régularisation de milliers de migrants subsahariens vivant sur son sol, fait-il observer. Mieux que cela, le Maroc procède depuis deux années au recrutement des stewards et des hôtesses de l'air sénégalais pour travailler sur les vols de sa compagnie nationale, Royal Air Maroc. De même que des milliers de jeunes diplômés subsahariens obtiennent des permis pour rester travailler dans le Royaume après leur formation, relève le site d'information.

L'Algérie paie, par ailleurs, son manque d'engagement dans la résolution des crises sur le continent, à commencer par celles qui touchent la Libye et le Mali, ses deux voisins immédiats, ajoute le média français.

Conférence internationale annuelle sur la lutte contre l'extrémisme violent

Organisée en présentiel à Rabat par l'OMEV

L'Observatoire marocain sur l'extrémisme et la violence (OMEV) organise, depuis le 16 jusqu'au 18 février à Rabat, la conférence annuelle sur "La lutte contre l'extrémisme violent : de nouvelles réponses à de nouveaux défis", sous un format hybride.

Organisée en partenariat avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), le Policy Center for the New South et la Rabita Mohammadia des oulémas, cette conférence se tiendra en présentiel pour un nombre très limité des intervenants et des participants, afin de leur garantir les conditions de prévention et de sécurité, et à distance en vidéoconférence, indique un communiqué de l'OMEV, notant que l'organisation de cette conférence intervient dans des circonstances particulières marquées par l'interaction de facteurs complexes qui caractérisent le phénomène du terrorisme depuis plus d'une décennie.

La crise sanitaire actuelle de Covid-19 a davantage compliqué la situation et accéléré le rythme des transformations entourant ce phénomène, ce qui va inévitablement engendrer des répercussions supplémentaires et créer des distorsions au sein des sociétés en affectant la vie économique, politique, intellectuelle ainsi que les perceptions de l'opinion pu-

blique sur les notions de la sécurité et de la paix, selon la même source.

Dans ce contexte, la tenue de cette conférence internationale annuelle sera l'occasion de débattre des mutations que connaît la scène terroriste dans toutes ses dimensions, précise le document, notant que la conférence servira également de base pour évaluer l'efficacité de la coordination régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

De plus, la conférence permettra de mener une réflexion commune sur les moyens de rapprocher les points de vue des spécialistes, des experts de terrain et des chercheurs en vue d'explorer des scénarios pour faire face collectivement aux nouveaux défis du terrorisme et de l'extrémisme violent, indique l'OMEV.

Les travaux de la conférence démarqueront par une session inaugurale générale qui sera marquée par les interventions de la Direction exécutive du contre-terrorisme des Nations unies, la Rabita Mohammadia des oulémas, la DGAPR, le Bureau central des investigations judiciaires, le ministère de la Justice, l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, ainsi que l'OMEV et le Policy Center for the New South.

Des sessions spécialisées se tiendront



tout au long des trois journées portant sur "Les évolutions des menaces terroristes : de nouvelles réponses à de nouveaux défis", "Les nouveaux défis de la cybersécurité : de la propagande et du recrutement au ciblage des infrastructures", "Les évolutions idéologiques et dogmatiques de l'extrémisme violent et aux nouvelles formes des récits de l'extrémisme et au discours de haine", "Les différentes expériences concernant le désengagement, la

déradicalisation et la réhabilitation : approches, programmes et méthodes d'évaluation" et "Les femmes et l'extrémisme violent : pour une nouvelle approche qui transcende les stéréotypes".

Des experts et praticiens qui interviennent sur les questions de terrorisme et d'extrémisme violent de différents pays interviendront lors de cet événement aux côtés d'institutions régionales et internationales, fait savoir l'Observatoire.

Les MRE du Japon sains et saufs

Tous les ressortissants marocains établis au Japon sont sains et saufs après le violent séisme qui a frappé samedi la région de Fukushima, au nord-est du Japon, apprend-on auprès de l'ambassade du Maroc à Tokyo.

"L'ambassade suit de très près l'évolution de la situation dans les zones touchées et demeure mobilisée afin de s'assurer de la sécurité des membres de la communauté marocaine, en coordination avec les autorités japonaises", a assuré l'ambassade du Royaume à Tokyo.

Un tremblement de terre sous-marin d'une magnitude de 7.3 a eu lieu samedi au large du nord-est du Japon, faisant plus d'une centaine de blessés, mais aucune alerte au tsunami n'a été déclenchée.



Poursuite de la mise sous cloche

Le gouvernement a décidé de proroger de deux semaines, à compter du mardi 16 février à 21H, les mesures de précaution adoptées le 13 janvier dernier pour lutter contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Un communiqué du gouvernement précise que cette décision intervient sur la base des recommandations de la Commission scientifique et technique concernant la nécessité de maintenir les mesures nécessaires pour lutter contre le coronavirus.

Cette prorogation intervient également après l'évolution de cette pandémie au niveau mondial suite à l'apparition de nouvelles variantes du virus, poursuit le communiqué, ajoutant qu'elle s'inscrit dans le cadre des efforts continus pour circonscrire la propagation de l'épidémie et limiter ses répercussions négatives.

Le Burkina Faso rassure sur la solidité de ses relations avec le Maroc

Agression à Ouagadougou de l'ambassadeur du Royaume

Le Burkina Faso a assuré de la solidité de ses relations avec le Royaume du Maroc, après l'agression, jeudi à Ouagadougou, de l'ambassadeur Youssef Slaoui par un délinquant.

«Le gouvernement condamne cet incident qui ne saurait entacher les forts liens qui unissent les deux peuples burkinabé et marocain», a écrit vendredi le ministre burkinabé de la Communication Ousséni Tamboura, dans un communiqué.

Ce dernier réagissait à l'agression de l'ambassadeur du Maroc au Burkina Faso Youssef Slaoui et d'un de ses proches, jeudi dernier.

L'assailant de 36 ans qui a été

neutralisé, était connu des services de police car spécialisé dans les agressions des employés des organisations internationales, précise lundi le journal public Sidwaya.

Le ministère des Affaires étrangères a assuré de la compassion et de la solidarité du président Roch Kaboré et de l'ensemble du gouvernement au diplomate et à ses proches.

«Le gouvernement burkinabé rassure l'ensemble du corps diplomatique auprès du Burkina Faso, que des dispositions sont prises pour renforcer la sécurité autour des ambassades et dans les zones de résidence», a affirmé Ousséni Tamboura.



La Fédération syndicale mondiale dénonce les mauvaises conditions de travail dans le secteur informel



La Fédération syndicale mondiale (FSM) a dénoncé les conditions de travail "mauvaises" et "précaires" dans lesquelles travaillent les ouvriers issus de l'économie informelle.

"Les travailleurs (marocains) de l'économie informelle sont encore plus vulnérable aussi bien quant aux accidents de travail que quant aux conditions de travail mauvaises et précaires", a écrit la Fédération dans un communiqué publié sur son site Internet.

L'inondation survenue, lundi 8 février dans un atelier clandestin de textile, situé au sous-sol d'une résidence privée de Tanger a fait 28 morts.

Les employés de cet atelier ont été piégés par les eaux après des pluies torrentielles.

Exprimant sa "solidarité avec les travailleurs au Maroc", la FSM a appelé les autorités à fournir les moyens nécessaires et appropriés pour protéger les ouvriers et garantir un environnement de travail sûr et améliorer leurs conditions, soulignant la nécessité de poursuivre en justice les auteurs de ce drame et de dédommager les familles des victimes. "Nous exigeons des mesures de sécurité et de santé appropriées et que les responsables de cet incident soient tenus responsables", a exhorté la FSM.

"Malheureusement, encore une fois il est prouvé que ce sont toujours les travailleurs et les gens ordinaires qui paient le prix de leur vie à cause du manque de mesures de santé et sécurité dans les lieux de travail", a regretté la Fédération.

Les économies émergentes face à un nouvel impératif

Horizons

Au cours des vingt-cinq dernières années, les révolutions technologiques des transports et de la communication ont permis aux entreprises de créer des chaînes de valeur véritablement mondiales. Les sociétés qui extraient les matières premières sont associées aux fabricants de composants et de pièces détachées, à leur tour liés aux assembleurs et aux conditionneurs de produits finis, puis aux circuits de distribution qui accèdent aux consommateurs du monde entier.

Au cours des deux décennies qui ont précédé la pandémie de Covid-19, la valeur annuelle des biens intermédiaires exportés a triplé pour dépasser 10.000 milliards de dollars, donnant naissance à un système productif de plus en plus étroitement chorégraphié. Mais ces réseaux mondiaux ayant évolué, afin de réduire les coûts, en augmentant leur efficacité, sont aussi devenus fragiles et susceptibles de se briser, parfois, sous la pression.

Chaque pays impliqué dans les réseaux de production mondiaux doit par conséquent comprendre son exposition au risque et construire, où c'est nécessaire, une résilience plus forte. Pour les économies émergentes, qui cherchent à étendre leur industrie manufacturière tournée vers l'exportation, les conséquences de cette prise de conscience globale pourraient avoir d'importantes répercussions.

Certes, la pandémie n'a pas encore réorienté de façon décisive la couverture industrielle. Mais cela n'a rien de surprenant : les chaînes d'approvisionnement mondiales sont le résultat d'une logique économique, de centaines de milliards de dollars d'investissements et de relations établies de longue date entre fournisseurs. Il n'est pas aisé de modifier la géographie de la production lorsque les grands réseaux internationaux de fournisseurs regroupent des milliers de sociétés, chacune apportant sa propre contribution spécialisée.

Pourtant, comme nous l'avons vu, les chaînes tendues de l'approvisionnement mondial peuvent s'avérer vulnérables à toutes sortes de perturbations, des catastrophes naturelles aux cyberattaques et aux différends commerciaux. La pandémie de Covid-19 en a donné la preuve, en contraignant les manufacturiers à prendre en compte les questions sanitaires et relatives à la santé de leurs employés, à surmonter les difficultés logistiques et organisationnelles, à gérer les pénuries de matériaux et de pièces détachées, les hausses et les chutes imprévisibles de la demande ainsi que les problèmes de liquidités.

Les entreprises ne peuvent envisager un retour à leur rythme de croisière après la pandémie. Une récente enquête conduite par le McKinsey Global Institute auprès des cadres dirigeants des chaînes d'approvisionnement fait apparaître que des perturbations se prolongeant un mois ou plus surviennent désormais tous les 3,7 ans, en moyenne,



imposant de brusques coûts financiers. Si l'on tient compte de la probabilité et de la fréquence de ces perturbations, les entreprises peuvent s'attendre à perdre environ tous les dix ans plus de 40 % des profits réalisés en une année (d'après un modèle prenant en compte les résultats financiers de 325 sociétés réparties dans 13 secteurs d'activité). En outre, un seul choc grave, causant une perturbation durant cent jours pourrait, dans certains secteurs, effacer les gains d'une année entière, voire plus. Et nous venons juste d'apprendre, dans la douleur, que des événements d'une telle ampleur pouvaient bel et bien survenir.

Dès lors que les entreprises et les Etats vont réévaluer la pertinence des flux transfrontaliers de biens et de marchandises, on assistera à des ajustements ciblés par lesquels les uns et les autres tenteront de se fournir à des sources perçues comme moins risquées. Pour comprendre comment de telles décisions pourront intervenir, le MGI a examiné les possibilités de réorganisation en partant des dynamiques industrielles, mais aussi en tenant compte de la volonté ou de la capacité des gouvernements à soutenir la production intérieure des biens considérés comme essentiels ou stratégiques. En gros, nous estimons que dans les cinq prochaines années, le déplacement des sources d'approvisionnement d'un pays à l'autre pourrait concerner jusqu'au quart des exportations totales de biens – soit entre 2.900 et 4.600 milliards de dollars par an – même si les probabilités varient considérablement d'un secteur à l'autre de l'activité.

Cette évolution ne précludra pas nécessairement à une vague de relocalisations vers les économies avancées, notamment si elle encourage un simple

rapprochement des sources d'approvisionnement, c'est-à-dire, in fine, des déplacements de la production au sein des économies émergentes. Elle se soldera néanmoins par de nouveaux impératifs pour les économies émergentes désireuses de créer des emplois et de développer leur base industrielle par la croissance des exportations. Une grande part de l'industrie manufacturière dans les économies en développement est destinée à la consommation locale, et cet état de fait se maintiendra probablement. Ces pays pourront-ils conserver leur part des exportations mondiales, voire s'en octroyer une plus grande part, alors que les entreprises réorganiseront leur approvisionnement ? C'est toute la question.

Les économies émergentes, en Asie, par exemple, sont très exposées à toutes sortes de risques : typhons, inondations graves, tremblements de terre, tsunamis, stress thermique... Les industries manufacturières de la région pourraient avoir besoin de consolider leurs usines et leurs entrepôts pour résister aux événements cycloniques susceptibles de s'aggraver dans les années à venir avec l'augmentation du risque climatique. Cet aménagement peut se traduire par la mise en place de cloisons étanches, la surélévation des équipements essentiels, la pose d'écrans imperméables, et l'amélioration du drainage. Les usines qui ne disposent pas de l'air conditionné auront besoin de systèmes de refroidissement pour se préparer à la hausse des températures et aux vagues de chaleur plus fréquentes ; celles qui sont bâties sur des zones où les probabilités de séisme sont importantes devront se mettre en conformité avec les normes antisismiques.

Quant aux multinationales, elles de-

vront stabiliser leurs chaînes d'approvisionnement, leur donner plus de transparence et de résilience, la meilleure arme pour y parvenir résidant dans la technologie. La connexion de réseaux entiers de production, d'un bout à l'autre, peut fournir la localisation et l'horaire exactes des cargaisons et rendre visibles en temps réels les risques qui couvent à l'horizon. Néanmoins, à l'heure où les ressources physiques sont de plus en plus numérisées, les entreprises auront besoin d'employés formés aux compétences techniques appropriées, ainsi que d'investissements plus importants dans la cybersécurité.

La résilience des chaînes d'approvisionnement concerne aussi le secteur public. Les systèmes physiques d'infrastructures devront être construits et adaptés pour résister tant aux affronts de la nature qu'aux assauts d'acteurs mal intentionnés. Si l'on croit l'expérience de l'année passée, les gouvernements devront s'assurer de la solidité de leurs réseaux numériques, de leurs systèmes d'alerte et de leurs capacités de gestion de crise.

La pandémie lance un avertissement. La structure des coûts est en train de changer d'un pays à l'autre et les nouvelles technologies prennent plus de poids dans les chaînes de fabrication mondiales. Ces évolutions peuvent contribuer à jeter les bases de chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus productives ; mais les économies émergentes devront donner la priorité à leur propre résilience afin de pouvoir prétendre à une part plus importante de la production mondiale.

Par Jonathan Woetzel
Associé principal de McKinsey
et directeur du McKinsey Global
Institute & Mekala Krishnan,
partenaire du McKinsey Global Institute.

Anas Bekkali, un parachutiste professionnel hors pair

Portrait



Véritable prodige des airs, Anas Bekkali, parachutiste professionnel marocain et multiple recordman de cette discipline reine des sports extrêmes, nourrit l'ambition de promouvoir la destination Maroc à travers sa passion pour la voltige et le skydiving.

Ce natif de Khénifra qui, du haut de ses 32 ans, compte déjà à son actif plus de 11.000 sauts en parachute et une dizaine de records du monde dans cette discipline, rêve de réaliser un film promotionnel intitulé "Le Maroc vu du ciel en parachute", pour donner un coup de pouce au tourisme national durement affecté par la pandémie coronavirus.

Dans le cadre de ce nouveau projet qui lui tient beaucoup à coeur et sur lequel il s'attèle depuis quatre ans, Anas envisage d'effectuer des sauts spectaculaires en parachute dans différents endroits du Maroc en vue de montrer à travers des prises de vues aériennes, la richesse des paysages du Royaume et la diversité de ses attractions touristiques aussi bien naturelles que culturelles.

"Par cette initiative, je veux présenter au monde entier la beauté de notre Maroc qu'on aime tant", a indiqué Anas dans une interview à la MAP, précisant que ce concept nova-

teur, permettra non seulement de promouvoir le Maroc en tant que destination touristique de choix, mais également le tourisme lié aux sports extrêmes, dont le parachutisme.

C'est une très belle manière pour faire découvrir le Maroc autrement, dans ses différentes facettes et sous ses meilleurs attraits. Cette initiative, procède de l'amour qu'il voue à son pays natal et qui est resté intact malgré plusieurs années passées aux Emirats Arabes Unis et plus précisément à Dubaï, où il exerce actuellement en tant qu'instructeur de parachutisme.

"J'ai l'amour du Maroc dans les veines. Cela me pousse chaque jour à donner le meilleur de moi-même pour porter très haut les couleurs de mon pays à travers le monde", a assuré Anas, qui est également coach en chute libre et tandem-master.

En hissant le drapeau marocain sur le toit du Mont Everest et des pyramides d'Egypte, il dit vouloir associer le nom du Maroc à des exploits inédits et à des records sportifs jamais atteints.

Patriote jusqu'à la moelle, Anas se distingue par sa volonté de fer et son ambition inébranlable de faire rayonner le Maroc à l'international. Inscrive le nom du Maroc en lettres d'or au

sein du panthéon des sports extrêmes est, semble-t-il, son credo et son leitmotiv.

Son goût pour l'aventure se décline à l'infini et son appétit pour les challenges et les défis n'a pas de limites. Après avoir déployé le drapeau marocain à plus de 11 km d'altitude au-dessus de l'Everest dans une température avoisinant moins 45 degrés Celsius, Anas entend à présent affronter les rigueurs des pôles Nord et Sud du globe où il prévoit de réaliser des sauts historiques en parachute muni bien-entendu du drapeau national avec lequel il est devenu inséparable au sol comme dans les airs.

C'est un projet particulièrement cher à Anas et auquel il réfléchit depuis très longtemps. Sa concrétisation nécessite toutefois plusieurs mois de préparation et surtout beaucoup de moyens.

Pour l'instant, ce projet est en instance, faute de soutien et de sponsors, a-t-il enchaîné, relevant que le saut en parachute qu'il a réalisé au-dessus de l'Everest, le 6 novembre 2017 à l'occasion de l'anniversaire de la Marche Verte, a coûté à lui seul plus de 175.000 dollars.

"Ce défi a nécessité autant d'argent car c'était un projet inédit. Jamais personne n'a tenté de

l'accomplir avant moi", a affirmé Anas, notant qu'à travers ce saut qui restera indubitablement dans les annales de ce sport, il a réussi deux records du monde à la fois, celui du plus grand drapeau jamais déployé sur le sommet de l'Everest, 10 mètres sur 10 mètres, et celui du plus haut drapeau jamais hissé au monde, 11 km d'altitude.

Anas est un grand passionné du saut en parachute, un véritable mordu de la voile. Depuis sa tendre enfance, il n'avait d'yeux que pour les airs. Obnubilé par l'envie de voler dans les cieux, de ressentir les frissons du risque, les fortes sensations de la chute libre et l'adrénaline de l'inédit, ce jeune prodige a effectué le long de sa carrière professionnelle des vols surprenants et réalisé plusieurs exploits spectaculaires.

Aussi surprenante, fascinante, exceptionnelle soit sa carrière sportive, elle lui laisse cependant un goût d'inachevé vu que cette discipline reste très peu pratiquée au Maroc. Il regrette amèrement l'absence d'une Fédération qui pourrait soutenir et accompagner les sportifs de sa trempe dans leurs projets et déplore vivement que cette discipline soit portée au Maroc uniquement par deux clubs.

Le dirham s'apprécie face au dollar du 4 au 10 février

Le dirham s'est apprécié de 0,66% par rapport au dollar américain et s'est déprécié de 0,22% vis-à-vis de l'euro, durant la période allant du 4 au 10 février 2021, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, indique BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 5 février 2021, l'encours des avoirs officiels de réserve s'est établi à 312,5 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 0,4% d'une semaine à l'autre et en hausse de 25,1% en glissement annuel, précise la Banque centrale.

L'encours global des interventions de BAM ressort à 73,2 MMDH, dont 27 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 15,5 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée, 26,7 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME et de 4 MMDH au titre des opérations de swap de change, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est établi à 4,4 MMDH et le taux interbancaire s'est situé au cours de cette période à 1,5% en moyenne, relève la même source, notant que lors de l'appel d'offres du 10 février (date de valeur le 11 février), BAM a injecté un montant de 24,6 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le Masi a reculé de 1,6%, ramenant sa performance annuelle à 2,5%. Cette évolution reflète notamment la dépréciation des indices des secteurs des "banques" de 2,5%, des "télécommunications" de 2,4% et de l'"agroalimentaire" de 2%. A l'inverse, celui des assurances s'est apprécié de 2,5%.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il a atteint 561,2 millions de dirhams (MDH) après 477,9 MDH une semaine auparavant, fait savoir BAM, notant que sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est élevé à 112 MDH contre 95 MDH une semaine auparavant.

Des sanctions pécuniaires attendent désormais les mauvais payeurs au tournant



Les actions entreprises jusqu'alors n'ont que très modestement permis de résoudre ou d'atténuer la problématique des délais de paiement qui représente un enjeu crucial pour la trésorerie et affecte la compétitivité des entreprises.

C'est donc en toute logique que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration (MEFRA) et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) se sont mis d'accord pour franchir un nouveau palier dans la lutte contre les retards de paiement. Un phénomène qui grève lourdement la trésorerie des entreprises, au regard des sommes colossales qui sont en jeu et porte, par ricochet, un sérieux coup à l'économie nationale.

Ainsi, près de trois ans après la création de l'Observatoire des délais de paiement (10 juillet 2018), les pouvoirs publics et le patronat ont approuvé le projet d'amendement de la loi n° 15-95 formant Code de commerce lors de la quatrième réunion de l'Observatoire des délais de paiement tenue lundi 15 février à Rabat et co-présidée par Mohamed Benchaaboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, et Chakib Alij, président de la CGEM.

La chasse aux mauvais payeurs est dès lors lancée. Du moment que le projet validé vise « la mise en place du dispositif de sanctions pécuniaires à l'encontre des entreprises présentant des retards supérieurs aux limites réglementaires », a expliqué le ministère de l'Economie dans un communiqué publié au terme de cette rencontre tout en espérant que cela permettra de réduire ces délais.

Comme l'a relevé le MEFRA de même source, « cette réunion s'inscrit dans la continuité de la dynamique insufflée par les Hautes orientations Royales contenues dans le discours du 20 août 2018 et adressées aux administrations publiques et aux collectivités territoriales, les incitant à s'acquitter de leur dû vis-à-vis des entreprises ».

Rappelons à ce propos que la moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des EEP a atteint 39,90 jours à fin décembre 2020 contre 42 jours à fin décembre 2019, selon la Direction des entreprises publiques et de la privation relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Si les délais de paiement de l'Etat sont globalement en amélioration continue, Mohamed Benchaaboun a, en revanche, relevé une détérioration entre entreprises. Cette dégradation serait selon lui liée à la conjoncture actuelle.

Mais quels qu'en soient les chiffres et les évolutions observées au

fil des mois, les retards de paiement demeurent un sérieux problème pour de nombreuses entreprises dont ils affectent la rentabilité.

« Les délais de paiement restent un sujet épineux dont l'impact ira au-delà de la période de pandémie. En effet, nous assistons déjà à un allongement des délais », a souligné Mohamed Talal, vice-président de la CGEM et président de la commission TPE-PME.

La situation est telle que la TPME, considérée comme la première victime des retards de paiement, « va resserrer ses conditions commerciales au détriment du développement ou de l'investissement », avait-il déploré dans un entretien accordé le trimestre dernier à la MAP.

Catastrophiques à bien des égards pour les entreprises, les retards de paiement le sont aussi sur le plan social. En effet, du fait de ce phénomène, « de nombreuses entreprises se trouvent confrontées à des pertes totales ou partielles d'activité, ou tout simplement doivent se reconverter sur de nouveaux produits ou marchés », a-t-il fait savoir. Et d'insister sur le fait que ces mêmes TPME ont des coûts sociaux fixes élevés - en cas de redimensionnement des effectifs, de redéploiement ou tout simplement de reconversion pour monter en expertise ou en compétences.

Sur ce sujet, précisons que la quatrième réunion de l'Observatoire intervenait dans un contexte marqué par les efforts déployés par les secteurs public et privé, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, pour contrecarrer les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire liée à la pandémie de

Covid-19.

Ainsi que l'a relevé le ministère de l'Economie, face à cette situation, « des accords sectoriels ont été conclus et des mesures d'accompagnement des administrations, des collectivités territoriales et des établissements et entreprises publics et d'assouplissement des procédures ont été prises en mettant l'accent sur le paiement des fournisseurs ».

A noter que la réunion de ce lundi avait pour objectif d'examiner les principales avancées réalisées par les pouvoirs publics et les représentants du secteur privé, depuis la mise en place et la tenue des précédentes réunions de l'Observatoire.

Ces dernières ont permis, en effet, de prendre plusieurs décisions en faveur de la maîtrise des délais de paiement et de l'amélioration du climat des affaires et d'arrêter des actions concrètes pour améliorer, de manière durable, les délais de paiement tant des opérateurs publics que ceux des entreprises privées entre elles. Dans ce cadre, les membres de l'Observatoire ont rappelé que l'exemplarité de l'Etat doit s'appliquer à toutes ses composantes et appelé, à ce propos, à la mutualisation des bonnes pratiques par l'ensemble des opérateurs publics.

Soulignons que les membres de l'Observatoire ont recommandé la publication du premier rapport dans lequel pourrait être insérée la liste des sociétés dont les comptes annuels affichent des retards dépassant les délais légaux, comme l'a souhaité le président de la CGEM.

Il est important de préciser que le produit des amendes sera dédié à l'appui des entreprises, une proposition portée par le patronat.

Alain Bouithy



L'Observatoire des délais de paiement valide l'amendement de la loi 49-95

Chute de 77% des nuitées touristiques à Fès en 2020

Les nuitées touristiques dans les établissements d'hébergement classés de la ville de Fès ont accusé une baisse de 77% en 2020, en comparaison avec 2019.

Un total de 253.856 nuitées ont été enregistrées au cours de l'année 2020, contre 1.117.579 nuitées durant 2019, selon des données statistiques de l'Observatoire national du tourisme (ONT).

Quant aux arrivées dans les hôtels classés, elles ont atteint 129.092 en 2020, contre 592.765 l'année d'avant, soit une diminution de 78%.

La durée moyenne de séjour durant l'année 2020 était de deux jours, soit la même durée qu'en 2019, précise l'ONT.

Cette variation est due principalement à la chute enregistrée par les principaux marchés émetteurs, dont la France, les USA, l'Allemagne, la Chine, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie et le Japon, outre les pays arabes.

Le mois de décembre dernier a accusé une baisse de 79% par rapport au même mois de l'année 2019, avec un total de 19.346 nuitées.

Le nombre de chambres opérationnelles au cours de cette période était de 1.828 unités, dont 544 de catégorie 5 étoiles, 531 de 4 étoiles et 517 de 3 étoiles. Les nuitées touristiques dans les établissements d'hébergement classés de la ville de Fès avaient connu un accroissement de 2% en 2019 en comparaison avec l'année d'avant.

L'bankalik lance un parcours d'ouverture de compte avec un "Selfie"

Le groupe Attijariwafa Bank (AWB) a annoncé, récemment, le lancement par sa marque "100% mobile" au service des jeunes, L'bankalik, d'un nouveau parcours d'ouverture de compte avec un "Selfie".

Ce dispositif, qui est sécurisé et en totale conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib, et ce dans le strict respect de la loi de protection des données personnelles, permet l'ouverture de compte via un simple selfie, en utilisant les technologies de pointe de la reconnaissance faciale et de la signature électronique, explique AWB dans un communiqué.

L'bankalik renforce ainsi son offre de

banque gratuite pour les moins de 35 ans, en leur offrant une nouvelle expérience digitale inédite sur le marché, simple et fluide, en phase avec les nouveaux styles de vie de la "génération connectée", 100% mobile et sans contraintes, où la banque se met au rythme du client, souligne la même source. Et d'ajouter que la marque annonce plusieurs innovations majeures permettant aux clients, marocains résidents au Maroc (particuliers, auto-entrepreneurs, artisans, etc.) et Marocains résidant à l'étranger (MRE), de vivre une nouvelle expérience d'ouverture de compte full digitale, sans se déplacer en agence.

Appel à promouvoir la fabrication locale et à développer l'écosystème poids lourd et carrosserie industrielle

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy a souligné, récemment à Skhirat, l'importance de promouvoir la fabrication locale et de développer l'écosystème "poids lourd et carrosserie industrielle".

"Il est impératif de promouvoir la fabrication locale et de développer le plus tôt possible cet écosystème et le rendre compétitif dans le Royaume", a fait savoir M. Elalamy, lors d'une rencontre au siège de

projets de fabrication de pièces à destination de cet écosystème dans la banque de projets, lancée en septembre 2020, rapporte la MAP.

La montée en gamme du produit marocain ne peut être qu'une fierté, a soutenu le ministre, soulignant par ailleurs, le rôle incontournable que joue la commande publique dans le renforcement de la fabrication locale, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, et qui permettra de positionner le Maroc sur ce segment industriel pointu.

ment qui laisse un espace de sécurité pour tous les passagers", a-t-il expliqué.

De son côté, le président du Groupement marocain du poids lourd et de la carrosserie (GPLC) Adil Zaidi, a fait savoir que grâce au lancement de cet écosystème, le Maroc sera à même de disposer d'un ensemble d'équipementiers de carrossiers et de sous-traitants, capables d'assurer jusqu'à 85% de la production d'un autocar ou d'un autobus au Royaume.

Il a, à cet effet, souligné l'impératif d'étendre par la suite cette opération à tous les autres métiers de la filière, en l'occurrence, l'ensemble de la carrosserie, que ce soit pour les remorques, les équipements spéciaux comme les benettes-tasseuses pour la collecte des ordures ménagères ou encore le matériel militaire.

Irizar mobilise plus de 15 fournisseurs locaux au sein de son écosystème dans lequel elle assemble des autobus sur des châssis de la

marque Scania, d'une longueur de 12 mètres.

Les 18 constructeurs majeurs mondiaux sont représentés au Maroc à travers un écosystème composé de 85 unités de carrossiers et d'équipementiers que le ministère continue de soutenir via l'accompagnement de tout projet permettant l'amélioration de l'intégration locale de la filière. Cet écosystème représente, actuellement, un chiffre d'affaires de 11 milliards de dirhams/an et emploie 8.000 collaborateurs.



l'unité industrielle Irizar Maroc, en charge de la fabrication des bus devant desservir la ville de Casablanca.

Après avoir rappelé que le taux d'intégration locale de la fabrication des bus Irizar a atteint, aujourd'hui, 41%, M. Elalamy a assuré que les efforts se multiplient pour parvenir, à terme, à 60%, notamment en accordant une place importante aux

"Nous disposons d'un potentiel économique considérable et de compétences très qualifiées offrant à cette filière des avantages pour devenir une fe des plus compétitives du secteur industriel", a-t-il souligné.

Pour sa part, Mohammed Abouchane, directeur d'Irizar Maroc, a relevé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la livraison de la deuxième partie des bus pour Casablanca, des véhicules conçus au Maroc avec des capacités 100% marocaines.

"Fraîchement sortis de l'usine, de couleur jaune, ces bus sont conformes aux normes internationales et sont équipés de toutes les propriétés et modes de confort pour les passagers", a-t-il souligné.

"Dotés de 33 places assises, d'une connectivité, de rampes pour fauteuils roulants, de places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, notamment l'inclinaison des bus pour faciliter la montée des passagers, ces véhicules ont surtout la particularité d'être les premiers au monde à être homologués en norme de sécurité anti-renverse-



La montée en gamme du produit marocain ne peut être qu'une fierté



AVIS DES APPELS D'OFFRES

SEANCE NON PUBLIQUE

Il sera procédé en séance non publique, dans les bureaux de la Direction Centrale des Achats, sise rue Salé - Hassan Rabat, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ci-dessous :

| N° Appel d'offres | DATE ET HEURE | OBJET | MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE | CONTACT |
|-------------------|--------------------|---|----------------------------------|--|
| 24/21 | 11/03/2021 à 10H00 | Accompagnement du CAM en matière de communication Mission Service Public et Banque Verte | 30 000,00 DH | Tél : 05 37 26 93 17 05 37 26 72 11 bouaida.nabila@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma |
| 25/21 | 11/03/2021 à 10H00 | Accompagnement du CAM en matière de communication pour le marché Entreprise | 30 000,00 DH | Tél : 05 37 26 93 17 05 37 26 72 11 bouaida.nabila@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma |
| 26/21 | 11/03/2021 à 10H00 | Accompagnement du CAM en matière de Communication pour les Particuliers et Professionnels | 30 000,00 DH | Tél : 05 37 26 93 17 05 37 26 72 11 bouaida.nabila@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma |

Les concurrents désirant soumissionner aux appels d'offres peuvent prendre contact avec les adresses sus mentionnées en vue de recevoir la version électronique des cahiers des charges.

Les plis fermés et scellés seront déposés à la Direction Centrale des Achats, à l'adresse susvisée.

Buzzy Lee, fille de Spielberg, crève l'écran



Lee: c'est sous cet alias que Sasha Spielberg, fille du célèbre réalisateur, sort son prometteur premier album solo, transposition du film de sa vie entre voix délicate et mélodies mélancoliques.

D'un naturel déconcertant, l'artiste échange avec l'AFP en zoom depuis... sa voiture — à l'arrêt — à Los Angeles. «Une interview dans une voiture, c'est tellement Los Angeles !», rit-elle. Durant cet entretien en anglais, elle lâchera trois phrases dans un excellent français, traces d'un séjour en France, d'une histoire d'amour qu'elle y vécut et dont la fin a déclenché l'écriture de l'album "Spoiled Love" paru récemment (chez Future Classic).

Sur les neuf morceaux, sept sont chantés et deux sont des instrumentaux. Dont un nommé «Brie». «Au départ, on avait trois instrumentaux et en travaillant sur les titres, on était partis sur «Brie»,

«Camembert» et «Gruyère» et on jouait sur le mot français «Fromage», qui, découpé en anglais «From Age» (qui peut se traduire «Avec le temps») correspond au thème de l'album, comment j'ai grandi après une rupture», développe la chanteuse, brune et volubile.

«Ca sonnait un peu comme une blague, mais j'aime les jeux de mots, confesse-t-elle. Finalement, nous n'avons gardé que «Brie», souvenir de la France, pays que j'aime et de cette période où je vivais entre Paris et Los Angeles». «Mais oui, je le connais bien !», s'exclame encore dans la langue de Molière la trentenaire quand on lui montre par écran interposé le vinyle de «Space Is Only Noise», un disque électro de Nicolas Jaar, son complice à la production sur «Spoiled Love».

Nicolas Jaar et elle sont devenus les meilleurs amis du monde dès leur deuxième jour d'université, à 18 ans. Drôle de destin: elle et lui ont un père ré-

lisateur (même si Alfredo Jaar est plus connu pour son autre casquette de photographe/plasticien) et sont tous deux tombés très tôt dans la musique. «Oui, c'est marrant, acquiesce-t-elle. On a commencé séparément la musique; ensuite avec la reprise d'«Avalanche» de Leonard Cohen on a sérieusement travaillé ensemble». Elle n'en est en effet pas à son coup d'essai. Enfant, elle a fait des petites apparitions dans les films de son père, mais préférerait son piano. Elle a ensuite notamment formé un groupe (Wardell) avec son frère Theo avant de s'associer avec Jaar au sein de Just Friends.

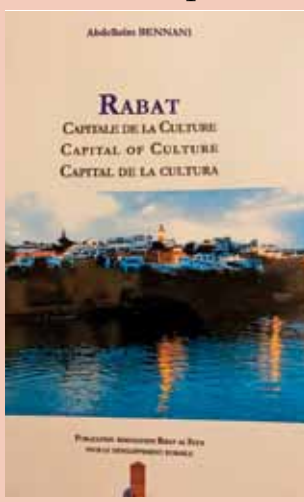
Depuis dix ans, elle fait écouter toutes ses compositions piano-voix à Nicolas Jaar. «On ne peut pas être tous les deux dans la même pièce sans faire de la musique». «C'est lui qui m'a dit de chanter plus calmement, d'avoir une approche plus intime avec le micro — avant, quand j'étais en groupe, j'avais tendance à me

battre contre les instruments (rires)», conte-t-elle. Il y a clairement un côté journal intime dans «Spoiled Love». «Oui, j'y ai vraiment tout mis, d'où cette dimension vulnérable, et la chanson «Circles» commence par une vraie entrée de mon journal intime».

Celle qui se dissimule derrière un pseudo — «Buzzy» («Qui fait du bruit») se rapporte à son côté extraverti, «Lee» évoque le prénom de sa grand-mère paternelle — n'a-t-elle pas été effrayée de se livrer à ce point ?

«Je l'aurais été davantage si le Covid n'avait repoussé l'album d'un an. Là, j'ai eu un an de réflexion. C'est vrai qu'à l'époque où j'ai fini l'album, je me disais «bon, c'est ok si personne ne l'entend, si c'est juste pour moi» (rires). Mais maintenant qu'il est sorti, c'est bien qu'il respire». Buzzy Lee a, elle, déjà repris son souffle et est en train de préparer le suivant, qui devrait sortir en 2022.

«Rabat capitale de la culture», nouveau livret de l'Association Ribat Al Fath



L'association Ribat Al Fath pour le développement durable vient de publier un nouveau livret intitulé «Rabat capitale de la culture», de l'auteur Abdlekrim Bannani. Cette nouvelle publication de 64 pages (format moyen) est en arabe, français, anglais et espagnol avec des illustrations des plus importants monuments et établissements de la ville de Rabat.

«Ville lumière, beau parcours d'une ville qui se trouve investie d'une mission de portée civilisationnelle voulue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Ville connue pour être calme, paisible et où il fait bon vivre, elle quitte le caractère purement administratif pour s'ouvrir à d'autres horizons qui lui confèrent un caractère multidimensionnel», a écrit M. Bannani dans ce livret. Traversée, tout au long de son histoire par plusieurs civilisations (phénicienne, romaine, arabe, andalouse, européenne...), Rabat en a gardé l'empreinte indélébile à travers son patrimoine matériel et immatériel, a ajouté l'auteur. «En témoignent les vestiges ro-

maines de Chellah et le limes romain qui l'intégrait dans le monde civilisé, la médina arabo-andalouse, l'architecture néo-coloniale de la ville nouvelle et la phase moderne qu'elle a accueillie avec bonheur et intelligence», a indiqué M. Bannani. «Toutes les dynasties, sans exception, se sont intéressées à la ville de Rabat de part sa situation stratégique pour la défense du pays, et l'ont dotée d'institutions culturelles et de savoir qui n'ont rien à envier à celles d'autres grandes villes du Royaume. Sa destinée sera scellée définitivement par la Dynastie Alaouite qui saura faire d'elle un centre de rayonnement patrimonial et intellectuel», a-t-il souligné. Le début du XX^{ème} siècle a été marqué dans la ville de Rabat par une production intellectuelle et artistique prodigieuse, notamment les salons littéraires créés dès l'année 1910 et 1920 et qui étaient de véritables lieux de créations poétiques et musicales (Boujendar, Jirari, Matjenous, Joundari, Bitouri, Ketani...), a fait savoir l'auteur. Ces salons où se rencontraient des intellectuels, des historiens,

des poètes, des alevs spécialistes du hadith et des exégètes et qui se concrétisaient par une profusion de productions littéraires et scientifiques. L'auteur a également jeté la lumière sur des noms ayant laissé leur empreinte dans l'histoire culturelle de la ville dans différents domaines, notamment des questions du Hadith, des études théologiques et soufies, des mathématiques et de la musique.

Il s'est également arrêté sur les plus importants établissements et monuments scientifiques et culturels de la ville lumière, notamment la première université moderne du Royaume (Université Mohammed V), le Théâtre National de Mohammed V, des salles de cinéma, des galeries d'exposition d'art plastique et écoles supérieures de formation dans divers domaines. La profusion des activités culturelles et artistiques organisées quotidiennement dans la ville de Rabat montre à quel point cette nouvelle dynamique imprime à la ville lumière un caractère d'ouverture sur le monde par la culture, a-t-il conclu.

Un rappeur espagnol s'enferme dans une université pour empêcher son arrestation



Un rappeur espagnol, condamné à une peine de prison controversée pour des tweets attaquant la monarchie et les forces de l'ordre, a assuré lundi s'être barricadé dans une université afin d'empêcher son arrestation par la police. "Je suis enfermé dans l'université de Lérida" en Catalogne (nord-est) "avec suffisamment de personnes solidaires. Ils devront user de la force pour entrer, m'arrêter et m'incarcérer", a écrit Pablo Hasel sur son compte Twitter.

Contactée par l'AFP, une porte-parole de l'université de Lérida a confirmé que le rappeur était sur le campus de l'université avec "environ 20 personnes le soutenant" tout en assurant que la situation était calme et que la police n'était pas sur les lieux.

Ce rappeur avait jusqu'à vendredi soir pour se rendre volontairement en prison et commencer à y purger sa peine

de neuf mois pour des tweets dans lesquels il qualifiait notamment les forces de l'ordre espagnoles de "mercenaires de merde", les accusait de torture et d'assassinats et s'en prenait également à la monarchie. "Ils devront venir m'enlever et cela servira aussi à dépeindre l'État sous son vrai visage, celui d'une fausse démocratie", avait-il déclaré à l'AFP au téléphone vendredi.

Plusieurs manifestations parfois tendues en soutien au rappeur ont eu lieu ces dernières semaines à Madrid et Barcelone, tandis que plus de 200 personnalités du monde culturel hispanophone, dont le réalisateur Pedro Almodóvar et l'acteur Javier Bardem, ont signé une tribune en sa faveur. L'affaire est devenue une véritable épine dans le pied du gouvernement de gauche et surtout de sa principale composante, le Parti socialiste. Sur la défensive,

l'exécutif a promis lundi dernier "une réforme" pour que les "excès verbaux commis dans le cadre de manifestations artistiques, culturelles ou intellectuelles" ne relèvent pas du droit pénal et ne se traduisent plus par des peines de prison.

Le cas de Pablo Hasel rappelle celui d'un autre rappeur espagnol, Valtouy. Ce dernier s'était exilé en Belgique en mai 2018 après confirmation de sa condamnation en Espagne à trois ans et demi de prison pour "apologie du terrorisme" et du groupe séparatiste basque ETA, "injures à la Couronne" et "menaces" dans ses chansons.

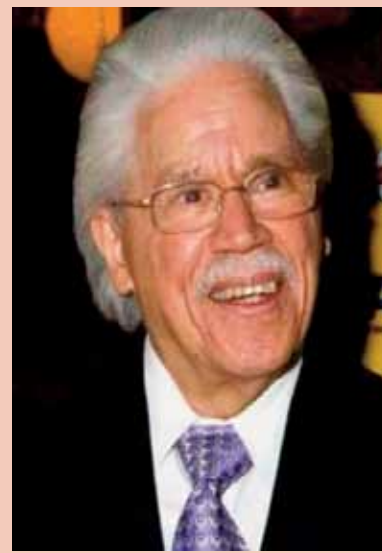
Il est visé depuis par un mandat d'arrêt européen, émis par la justice espagnole. En septembre 2018, un tribunal de Gand avait rejeté l'exécution du mandat. La procédure est toujours en cours devant une cour d'appel.

Bouillon de culture

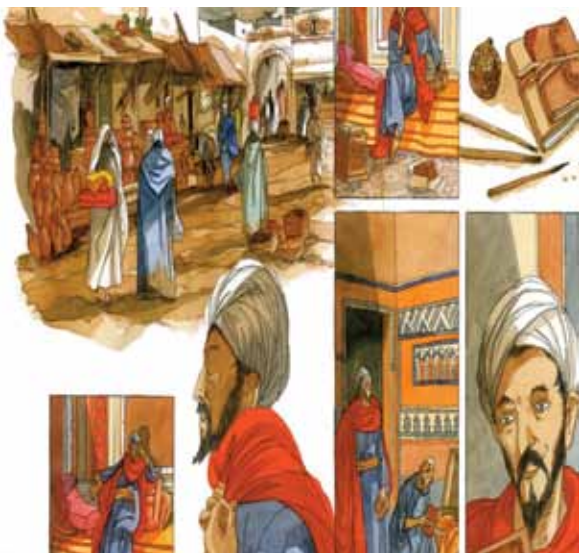
Johnny Pacheco

Le légendaire musicien Johnny Pacheco, considéré comme l'un des pères de la salsa, est mort lundi à New York à l'âge de 85 ans, a annoncé sa famille. Musicien, compositeur et producteur, Johnny Pacheco, né en 1935 en République dominicaine, avait notamment fondé le label discographique Fania Records et le groupe historique Fania All-Stars, par lequel sont passées des icônes de la salsa comme Celia Cruz, Hector Lavos ou Willie Colon. "Avec une grande douleur dans l'âme et un grand vide dans mon cœur, je vous annonce que le maestro Johnny Pacheco est mort aujourd'hui dans la paix. Mille mercis pour vos prières et pour tout l'amour que vous lui avez toujours donné", a déclaré son épouse, Cuqui Pacheco, dans un communiqué publié au nom de la famille sur le compte Facebook officiel de l'artiste. Le musicien avait été hospitalisé d'urgence il y a quelques jours pour une pneumonie.

Né dans la ville dominicaine de Santiago de los Caballeros, Juan Azarias Pacheco, devenu par la suite Johnny Pacheco, était arrivé à New York avec sa famille alors qu'il était enfant. Après des études musicales à la célèbre Juilliard School de New York, il avait commencé sa carrière dans les années 50 et avait accédé à la célébrité avec l'orchestre Pacheco y su Charanga.



Une programmation culturelle à Fès sous la thématique des voyages



"Voyages, mobilités, interactions" est le fil conducteur qui guide les activités culturelles programmées tout au long du mois de février par l'Institut français de Fès (IFF). C'est autour de la figure d'Ibn Battûta - considéré comme le plus grand voyageur du monde arabe - que s'opérera l'exploration de cette thématique.

Une exposition - tirée de la bande dessinée "les voyages d'Ibn Al Battûta" -, deux rencontres/débats, des séances de contes et un "7ajitek" spécial voyage sont autant d'invitations à un voyage destiné à tous les âges.

Pour commencer, une exposition sur les voyages d'Ibn Battûta en bande dessinée a été installée à l'IFF. Elle est accessible au hall de l'Institut du 9 au 28 février. En douze panneaux, cette exposition revient sur les pays emblématiques visités par ce fabuleux

pèlerin. Son extraordinaire parcours retracé par Lotfi Akalay (auteur de "Ibn Battûta, Prince des voyageurs", Editions le Fenec, 2015) est mis en images par Joël Alessandra, tous deux auteurs de l'album "les voyages d'Ibn Battûta" chez Aire Libre/Ed. Dupuis. Elle suit ses pas qui l'ont porté depuis son Tanger natal jusqu'au Kenya, de la Perse aux confins de la Chine. Durant trente ans, accumulant plus de cent mille kilomètres, il a construit sa légende de Marco Polo marocain que le poète Ibn Juzayy al-Kalbi a ensuite mis en mots.

Des visites guidées de l'exposition dans le cadre du parcours médiathèque sont également organisées durant ce mois. En marge de ces visites, des lectures à haute voix par les élèves des cours de langues d'extraits du livre "Le rihla d'Ibn Battûta" sont improvisées.

Le 19 février, des débats d'idées se tiendront autour de la thématique "voyages, mobilités et interactions", avec le chercheur en littérature comparée et sciences sociales, Khalid Zekri et la professeure et présidente de la CCLMC (Coordination des chercheurs sur les littératures maghrébines et comparées), Sanae Ghouati.

Une rencontre sur "le voyage dans la littérature marocaine francophone contemporaine" est programmée pour le 26 février avec Mohamed El Bouazzaoui, enseignant-chercheur à l'université Sidi Mohamed Ben Abdellah et auteur de plusieurs études et articles sur les littératures francophones et sur la communication des organisations.

Les animations et activités de la Médiathèque jeunesse et le rendez-vous mensuel "7ajitek" seront également consacrés à la thématique du voyage.



La stratégie "Zéro Covid" en Europe *Un idéal ou une illusion ?*



Auckland, 2 millions de Néo-Zélandais ont entamé lundi un confinement de trois jours à cause de trois cas de Covid-19. Frapper vite et fort pour retrouver rapidement une vie normale: c'est la stratégie dite "Zéro Covid" adoptée en Asie et en Océanie. Mais est-elle applicable en Europe?

Cette stratégie vise à réduire à zéro la circulation du coronavirus dans une région ou un pays, grâce à des mesures strictes prises dès que des cas apparaissent, combinées à un contrôle drastique des foyers d'infection (tester, tracer, isoler). Parallèlement, la vie normale peut se poursuivre dans les zones où le virus ne circule pas.

De plus en plus de spécialistes plaident pour que cette stratégie soit appliquée en Europe. "L'avantage est triple pour les pays qui l'ont adoptée", la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Chine, Taïwan et le Vietnam, as-

sure l'épidémiologiste Antoine Flahault. "Sur le plan sanitaire, ils sont les champions du monde incontestés pour le faible nombre de décès par habitant, et sur le plan social, la vie a repris ses droits: bars, restaurants, activités culturelles et sportives, écoles et universités sont normalement ouverts, les gestes barrières quasi-inexistants", explique-t-il à l'AFP. "Sur le plan économique enfin, Taïwan et la Chine ont connu des croissances positives de leur PIB en 2020", ajoute le Pr Flahault, directeur de l'Institut de santé globale à l'université de Genève. Il juge l'option "Zéro Covid" nettement préférable à la "stratégie de mitigation" de la plupart des pays occidentaux, laquelle "organise, entre deux vagues, le « vivre avec » le virus."

"Vivre avec le virus", ça veut dire quoi? La situation actuelle n'est pas acceptable, elle crée trop d'incertitudes sur le long terme", approuve Martin

McKee, professeur de santé publique à la London School of Hygiene and Tropical Medicine. "On essaie en vain de contrôler l'épidémie, il y a sans cesse des résurgences et donc des confinements supplémentaires, et personne ne peut rien planifier, pour partir en vacances, se marier ou investir dans la création d'un restaurant", déclare-t-il à l'AFP.

Et "plus le virus circule, plus on s'expose à l'apparition de mutations. On ne peut pas continuer avec une troisième, quatrième, quinzième, vingtième vague", insiste le Pr McKee, persuadé que le "Zéro Covid" est "la seule alternative".

Mais cette stratégie est-elle transposable d'un bout à l'autre du monde? "Ce serait plus difficile en Europe", estime un spécialiste australien, le Pr Archie Clements, épidémiologiste à l'université Curtin de Perth. "Il y a plusieurs raisons: la mobilité bien plus importante en Europe,

la densité de population des villes bien plus élevée, la dépendance de l'économie européenne aux voyages transfrontaliers et le fait que l'Europe est une destination de voyage majeure", dit-il à l'AFP. "En Australie et en Nouvelle-Zélande, nous avons des avantages naturels qui ne sont pas reproductibles ailleurs, en particulier notre isolement et l'absence de frontières terrestres", ajoute-t-il.

Ce type d'arguments ne convainc pas les Européens partisans du "Zéro Covid". "Lorsque le Royaume-Uni enregistre une plus forte mortalité que l'Allemagne, la Suisse ou la France, on ne dit pas que l'insularité est la raison de sa piètre performance", note le Pr Flahault, tout en concédant que cette stratégie impliquerait des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen.

"Taïwan ou le Vietnam ont une densité de population im-

portante", relève pour sa part le Pr McKee. Il rejette également une autre théorie parfois mise en avant, selon laquelle les Asiatiques se plieraient plus docilement que les Européens à ces mesures-choc: "C'est une vision assez impérialiste".

Que la stratégie "Zéro Covid" soit ou pas importable, il est de toute façon "trop tard pour cela en Europe", où le virus et ses variants circulent très fort, juge le Pr Clements. "L'Europe a manqué l'occasion d'adopter une stratégie de type Zéro Covid à la fin du premier confinement" et a "préféré profiter de l'été" en "laissant filer la circulation du virus", fait valoir le Pr Flahault.

Il souhaite "que nos démocraties ouvrent un véritable débat" pour éviter de "répéter les erreurs passées": "Plusieurs pays européens arriveront à une décrue épidémique notable dans quelques semaines et devront bien se poser la question."

ETUDE DE MAITRE OUHASSOU Faouzi NOTAIRE à OUIDJA
Angle Bd Allal
Ben Abdellah et Bd Med V
2ème Etage
«ECOLE PRIVE OUM SALAMA» S.A.R.L
Au capital de Un Million Cinq cent Mille dirhams (1.500.000,00 Dhs)
Siège social: Oujda Lot 33
Lot Mchiouer Dhar Lamhalla
Augmentation du capital par apport en nature
L-Aux termes d'un acte de dépôt du procès-verbal de l'augmentation du capital social de la société «ECOLE PRIVE OUM SALAMA» S.A.R.L reçu par Maitre OUHASSOU Faouzi, Notaire à Oujda en date du 08/02/2021, enregistrés à Oujda le 09/02/2021 OR: 3492 RE: 3927; les associés de ladite société décide d'augmenter par apport en nature le capital social de la société sus-dénommée d'un montant de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00Dh) à UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00Dhs) par la création de QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE MILLE (14.250) parts sociales de Cent Dirhams (100,00Dh) pour Mr SELLAMI Abdesslam; et 250 parts de Cent dirhams (100,00Dh) pour chacun de Mr SELLAMI Abdellatif et Mr SELLAMI Amar et Mr

SELLAMI Yassir.
En conséquence les article 7 et 8 des statuts de la société se trouve désormais modifiés comme suit:
Apports: les associés font apport à la société, savoir: Mr SELLAMI Abdesslam 14.250 parts; Mr SELLAMI Abdellatif 250 parts; Mr SELLAMI Amar 250 parts; Mr SELLAMI Yassir 250 parts. Total 15.000 Parts.
Capital social: Est fixé à la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00Dhs) divisé en QUINZE MILLE (15.000) parts sociales de Cent (100,00) Dirhams chacune réparties comme suit: Mr SELLAMI Abdesslam 1.425.000,00Dhs; Mr SELLAMI Abdellatif 25.000,00Dhs; Mr SELLAMI Amar 25.000,00Dhs; Mr SELLAMI Yassir 25.000,00Dhs. Total 1.500.000,00 Dirhams.
Le dépôt légal a été effectué au greffe de Tribunal de Commerce d'Oujda en date du 12/02/2021 sous le N°535.

N° 1168/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
AEP des douars relevant des communes territoriales TASSIFT et TALAMBOTE à partir de la nappe

d'OUED LAOU (Province de CHEFCHAOUEN).
Lot n°1: Conduites
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13DR9/CE/A/2021
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne le projet : " d'AEP des douars relevant des communes territoriales TASSIFT et TALAMBOTE à partir de la nappe d'OUED LAOU (Province de CHEFCHAOUEN).Lot n°1: Conduites"
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 18 939 756,00DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 189.400,00 DH TTC ou son équivalent en devise librement convertible.
Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAF, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.
Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et

téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
Les plis des concurrents, établis et présentés confor-

mément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger,

avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 17/03/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 1169/PC

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL**

AVIS MODIFICATIF D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE A LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 07/FDR/2021.

Le gouverneur de la province de Safi, informe le public que la consultation architecturale N° 07/FDR/2021, relatif aux **ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE DE SANTE 1^{ER} NIVEAU LAMRASLA A LA PROVINCE DE SAFI** publiée dans les journaux suivants :

- Rissalat aloumma N° 11734 du 27/01/2021
- Libération N°9226 du 27/01/2021

est modifié comme suit :

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à

réaliser est de : **393.000,00 Dhs (TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE**

DIRHAMS).

Au lieu de

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à

réaliser est de : **628.930,00 Dhs (SIX CENT VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT**

TRENTE DIRHAMS).

N° 1165/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL**

AVIS MODIFICATIF D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/FDR/2021.

Le gouverneur de la province de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 08/FDR/2021, relatif aux **ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES CENTRES DE SANTE 1ER NIVEAU LAHDAR, GOORANI ET LAMRASLA A LA PROVINCE DE SAFI** publiée dans les journaux suivants :

- Rissalat aloumma N° 11734 du 27/01/2021
- Libération N°9226 du 27/01/2021

est modifié comme suit :

La caution provisoire est fixée à : **500,00 DHS (CINQ CENT DIRHAMS)**

Au lieu de

La caution provisoire est fixée à : **500,00 DHS (CINQ DIRHAMS)**

N° 1166/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL**

AVIS MODIFICATIF D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/FDR/2021.

Le gouverneur de la province de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 09/FDR/2021, relatif aux **ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES CENTRES DE SANTE 1ER NIVEAU LAHDAR, GOORANI ET LAMRASLA A LA PROVINCE DE SAFI.** publiée dans les journaux suivants :

- Rissalat aloumma N° 11734 du 27/01/2021
- Libération N°9226 du 27/01/2021

est modifié comme suit :

Le **jeudi 04 Mars 2021 à 11h00**, il sera procédé au siège du Secrétariat

Général de la Province de Safi

Au lieu de

Le **jeudi 04 Mars 2021 à 12h00**, il sera procédé au siège du Secrétariat

Général de la Province de Safi

N° 1167/PA



ROYAUME DU MAROC
Société de développement local
CASABLANCA BAIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

| N° Appel d'Offres | Désignation des Prestations | Date et Heure d'Ouverture des Plis | Cautionnement Provisoire | Estimation des travaux d'aménagement du Marché en Dh |
|-------------------|---|------------------------------------|---|---|
| AO/CB/01/2021 | Prestations de gestion des fontaines de la Place Mohamed V et du Parc de la Ligue Arabe - CASABLANCA- | 11/03/2021 A 11 heures | Trente-cinq mille Dirhams 35 000,00 DH | Un million neuf cent quatre-vingt-deux mille dirhams 1 982 000,00 DH |

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du règlement de la consultation.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA, ou remis au Président de la commission d'ouverture des plis d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermés et cachetés, à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAIA
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 - 20 130 Casablanca


Une visite des lieux sera organisée à toutes les fontaines objet du présent appel d'offres, le 26/02/2021 à 10h00. Le rendez-vous est fixé au siège de la société CASABLANCA BAIA S.A : 14 Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130)Casablanca.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
CASABLANCA BAIA
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
Mall : casabala@casabaia.ma

N° 022/PC

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification du Moyen Atlas
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/2021 du 11/03/2021 à 09h00
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/03/2021 à 09h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

| N° de lot | Nature des travaux |
|-----------|---|
| 01 | Travaux de Reboisement dans le périmètre de Bouygril (p1e 02), Forêts domaniale d'Ait Ishak, sur une superficie de 50 ha, Commune territoriale d'El kbab, Province de Khénifra. |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix Mille Dirhams (10 000 Dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

| N° de lot | Montant de l'Estimation |
|-----------|-------------------------------------|
| 01 | 300.000,00 Trois cent mille dirhams |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

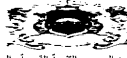
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

| Lot | Secteur | Classe | Qualification exigée |
|-----|---------|--------|----------------------|
| 01 | 1 | 4 | 1-4 |

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1157/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification du Moyen Atlas
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2021 du 12 Mars 2021 à 14h
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 12/03/2021 à 14h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

| N° de lot | Nature des travaux |
|-----------|--|
| 01 | Travaux d'infrastructures anti-érosives sur 2.200 M3, au lieu-dit EL Hammam, Commune Territoriale d'El Hammam, Province de Khénifra. |
| 02 | Travaux d'infrastructures anti-érosives sur 2.379 M3, au lieu-dit Akellal, Commune Territoriale de Moha Ouhammou Zayani, Province de Khénifra. |
| 03 | Travaux d'infrastructures anti-érosives sur 6.000 M3, au lieu-dit Tiwli, Commune Territoriale de Sidi Yahya ou Saad, Province de Khénifra. |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

| N° de lot | Montant de la caution provisoire |
|-----------|--------------------------------------|
| 01 | 30.000,00 dhs Trente mille dirhams |
| 02 | 30.000,00 dhs Trente mille dirhams |
| 03 | 60.000,00 dhs Soixante mille dirhams |

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

| N° de lot | Montant de l'Estimation |
|-----------|---|
| 01 | 871.200,00 dhs Huit cent soixante et onze mille deux cent dirhams. |
| 02 | 942.084,00 dhs Neuf cent quarante deux mille quatre vingt quatre dirhams. |
| 03 | 2.376.000,00 dhs Deux million trois cent soixante-seize mille dirhams |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

| Lot | Secteur | Classe | Qualification exigée |
|-----|---------|--------|----------------------|
| 01 | 2 | 4 | 2-1 |
| 02 | 2 | 4 | 2-1 |
| 03 | 2 | 2 | 2-1 |

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1159/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification du Moyen Atlas
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/2021 du 11/03/2021 à 11h00
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/03/2021 à 11h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

| N° de lot | Nature des travaux |
|-----------|---|
| 01 | Travaux de régénération dans la parcelle 131, canton Rnat, Forêt d'Ajdjr, sur une superficie de 128 ha, Commune Territoriale d'Aguelmame Azegza, Province de Khénifra |
| 02 | Travaux de régénération dans la parcelle 29, canton Aziza, Forêt d'Ajdjr, sur une superficie de 102 ha, Commune Territoriale d'Aguelmame Azegza, Province de Khénifra |
| 03 | Travaux de régénération dans les périmètres Kache 1, parcelle 70, sur une superficie de 94 ha et Kache 2, parcelle 71, sur une superficie de 63 ha, Forêt de Kerrouchen Sud, Commune Territoriale de Kerrouchen, Province de Khénifra |
| 04 | Travaux de régénération dans le périmètre Moulay Ali Mozoguer, Forêt de Sidi Heine, sur une superficie de 50 ha, Commune Territoriale d'Aguelmame, Province de Khénifra |
| 05 | Travaux de régénération dans le périmètre Ment, Forêt de Sidi Heine, sur une superficie de 115 ha, Commune Territoriale d'Aguelmame, Province de Khénifra |
| 06 | Travaux de régénération dans le périmètre Kching-Mazouz, Forêt de Bouhssoussou, sur une superficie de 100 ha, Commune Territoriale de Sebt Ait Rahou, Province de Khénifra |
| 07 | Travaux de régénération dans le périmètre Oulzguer, Forêt de Bouhssoussou, sur une superficie de 70 ha, Commune Territoriale de Sebt Ait Rahou, Province de Khénifra |
| 08 | Travaux de régénération dans les périmètres de Tangrefte 2, sur une superficie de 149 ha et Tangrefte 3, sur une superficie de 167 ha, Forêt d'Ain Abdelloune, Commune Territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra |
| 09 | Travaux de régénération dans le périmètre de Mouhakar, Forêt d'Ain Abdeloune, sur une superficie de 100 ha, Commune Territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra |
| 10 | Travaux de régénération dans le périmètre d'Aberbane, parcelle 107, Forêt de Sidi M'Guild, sur une superficie de 120 ha, Commune Territoriale d'Oum Errabia, Province de Khénifra |
| 11 | Travaux de régénération dans le périmètre Ghanioussou, parcelle 131, Forêt de Sidi M'Guild, sur une superficie de 160 ha, Commune Territoriale d'Oum Errabia, Province de Khénifra |
| 12 | Travaux de régénération dans la parcelle 117 Forêt de Sidi M'Guild, sur une superficie de 120 ha, Commune Territoriale d'Oum Errabia, Province de Khénifra |
| 13 | Travaux de régénération par clôture de la parcelle 121, Forêt d'Ajdjr, sur une longueur de 5.400 ml (100 ha), Commune territoriale d'Aguelmame Azegza, Province de Khénifra |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

| N° de lot | Montant de la Caution Provisoire |
|------------------------|----------------------------------|
| 1-2-4-5-6-7-9-10 et 12 | Vingt mille dirhams (20 000 dhs) |
| 3-8 et 11 | Quarante mille (40.000,00 dhs) |
| 13 | Dix mille dirhams (10 000 dhs) |

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

| N° de lot | Montant de l'Estimation |
|-----------|---|
| 01 | 589.996,80 Cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize dirhams, 80 cts |
| 02 | 694.022,40 Six cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-deux dirhams, 40 cts |
| 03 | 1.017.055,20 Un million six cent sept mille cinquante-cinq dirhams, 20 cts |
| 04 | 349.920,00 Trois cent quarante-neuf mille neuf cent vingt dirhams |
| 05 | 800.526,00 Huit cent mille cinq cent vingt-six dirhams |
| 06 | 699.840,00 Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante dirhams |
| 07 | 489.960,00 Quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante dirhams |
| 08 | 2.212.420,80 Deux million deux cent douze mille quatre cent vingt dirhams |
| 09 | 699.240,00 Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante dirhams |
| 10 | 840.480,00 Huit cent quarante mille quatre cent quatre-vingt dirhams |
| 11 | 1.119.192,00 Un million cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze dirhams |
| 12 | 840.816,00 Huit cent quarante mille huit cent seize dirhams |
| 13 | 226.800,00 Deux cent vingt-six mille huit cent dirhams |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

| Lot | Secteur | Classe | Qualification exigée |
|-----|---------|--------|----------------------|
| 01 | 1 | 4 | 1.4 |
| 02 | 1 | 4 | 1.4 |
| 03 | 1 | 3 | 1.4 |
| 04 | 1 | 4 | 1.4 |
| 05 | 1 | 4 | 1.4 |
| 06 | 1 | 4 | 1.4 |
| 07 | 1 | 4 | 1.4 |
| 08 | 1 | 2 | 1.4 |
| 09 | 1 | 4 | 1.4 |
| 10 | 1 | 4 | 1.4 |
| 11 | 1 | 3 | 1.4 |
| 12 | 1 | 4 | 1.4 |
| 13 | 1 | 5 | 1.4 |

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1158/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement
du Transport et de la logis-
tique et de l'eau
Direction Provinciale de
Casablanca
**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°1/2021**
Le 16 Mars 2021 à
10heures, il sera procédé
dans les bureaux de Mon-
sieur le Directeur Provincial
de l'Équipement, du Trans-
port et de la Logistique de
Casablanca sis à Bd Anoual
Derb Ghallef Casablanca
20102 BP 1774 à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour :
Plan de campagne 2021
Fourniture d'émulsion de
bitume nécessaire pour l'en-
tretien du réseau routier
classé de la direction Pro-
vinciale de l'Équipement du
Transport et de la logistiqu
de Casablanca
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au service
Gestion et Programmes à la
Direction Provinciale de
l'Équipement, du transport
et de la Logistique de Casa-
blanca, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
(www.marchespublics.gov.
ma).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: mille Cinq cent Dirhams
(1500,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Quatre vingt treize mille
cent vingt Dirhams Toutes
Taxes Comprises (93.120,00
DHS TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et 31
du décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception, au
bureau précité;
• Soit les déposer contre ré-
cépissé au secrétariat de
Monsieur le Directeur Pro-
vincial de l'Équipement, du
Transport et de la Logis-
tique de Casablanca au Bd
Anoual Derb Ghallef Casa-
blanca 20102 BP 1774
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• soit envoyés par voie élec-
tronique conformément à
l'article 6 de l'arrêté du mi-
nistre de l'économie et des
finances n°20-14 du
04/09/2014.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation
N° 1164/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudant
Pachalik El Guerदान
Commune El Guerदान
Bureau des ressources humaines

AVIS DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Par les décisions n° : 121 et 122 en date du : 15/02/2021 du président. La commune El Guerदान organisera le :
21/03/2021 à neuf (09) heures l'examen d'aptitude professionnelle pour accès aux grades suivants:

| Grade | Le nouveau grade | Nombre de poste | Conditions requises | Date et lieu d'examen | Dernier délai de dépôt des demandes de candidature |
|--|--|-----------------|---|---|--|
| Assistant administratif 3 ^{ème} grade échelle 6 | Assistant administratif 2 ^{ème} grade échelle 7 | 13% | Six ans d'anciennetés de service effectif au grade actuel | Dimanche 21 mars 2021 au siège de la commune El Guerदान | 18 mars 2021 |
| Assistant technique 3 ^{ème} grade échelle 6 | Assistant technique 2 ^{ème} grade échelle 7 | | | | |

- Tous les fonctionnaires de la commune intéressés sont appelés à déposer leurs demandes de candidature auprès du bureau D'ordre de la commune.
N° 1161/PA

**UNIVERSITE CHOUAIB DOUKALI
-PRESIDENCE-
EL JADIDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/UCD/2021**

Le 16/03/2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'EL JADIDA**.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à **200.000,00 (DEUX CENT MILLE DIRHAMS)**.
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à: **SOIXANTE-QUATRE MILLION NEUF CENT TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES TTC (64 934 432,40DH TTC)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
Il est prévu une visite des lieux le 02/03/2021 à 10heures. Le lieu de rencontre est le site du projet du Pôle Urbain de Mazagan (Giratoire de l'entrée du Campus Universitaire El Haouzia, El Jadida).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique.
A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

| Secteur | Qualification | Classe |
|---------|---------------|--------|
| A | A.2 | S |

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
N° 1162/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D/S.M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/BG/2021

Le 11/03/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les **travaux de mise à niveau de la résidence officielle de la ville de Settat -Province de Settat**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **70 000,00DH (soixante dix mille Dirhams)**.
Le prix d'acquisition des plans est de : **20,00 dh (vingt dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 950 056,00DH TTC (deux millions neuf cent cinquante mille cinquante six dirhams toutes taxes comprises)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

| Secteur | Classe | Qualification exigée |
|---------|--------|----------------------|
| A | 4 | A.2 |

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 1163/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه ومحاربة التصحر للاطلس المتوسط
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification du Moyen Atlas
المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre le Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

**N°03/2021 du 12/03/2021 à 10h00
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le 12/03/2021 à 10h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

| N° de lot | Nature des travaux |
|-----------|---|
| 01 | Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans le périmètre de Bourhi (pille 91), Forêts domaniale de Sidi Hcine, sur une superficie de 100 ha, Commune territoriale de Sidi Lamine, Province de Khénifra. |
| 02 | Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans le périmètre d'Oued Grou, Forêts domaniale de Boussoussen, sur une superficie de 100 ha, Commune territoriale de Sebti Ait Rahou, Province de Khénifra |
| 03 | Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans le périmètre d'Ichoumal 3, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 78 ha, Commune territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra |
| 04 | Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans le périmètre de Boukarkour, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 105 ha, Commune territoriale d'El Hammam, Province de Khénifra |
| 05 | Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans les périmètres de Maslamane 1, 2 et 3, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 301ha, Commune territoriale d'El Hammam, Province de Khénifra |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

| N° de lot | Montant de la Caution Provisoire |
|----------------|--------------------------------------|
| 01-02-03 et 04 | 20.000,00 dhs vingt mille dirhams |
| 05 | 40.000,00 dhs Quarante mille dirhams |

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixé comme suit :

| N° de lot | Montant de l'Estimation |
|-----------|---|
| 01 | 651.300,00 Six cent cinquante et un mille trois cent dirhams |
| 02 | 662.400,00 Six cent soixante-deux mille quatre cent dirhams |
| 03 | 514.267,20 Cinq cent quatorze mille deux cent soixante-sept dirhams, 20 cts |
| 04 | 692.868,00 Six cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-huit dirhams |
| 05 | 1.985.520,00 Un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt dirhams |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

| Lot | Secteur | Classe | Qualification exigée |
|-----|---------|--------|----------------------|
| 01 | 1 | 4 | 1-4 |
| 02 | 1 | 4 | 1-4 |
| 03 | 1 | 4 | 1-4 |
| 04 | 1 | 4 | 1-4 |
| 05 | 1 | 3 | 1-4 |

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 1160/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
MAJIPRO CONCEPT
R.C. : 489665
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 25 JANVIER 2021, il a été institué une société à responsabilité limitée à association unique avec les caractéristiques suivantes :
1-Dénomination: MAJIPRO CONCEPT
2-Siège social : 26 AVENUE MERS SULTAN ETAGE 1 APPT 3 CASABLANCA
3-Activité : ENTREPRISE DE MENUISERIE
4-Capital : • MR ABDESSAMAD MAJID fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance: MR ABDESSAMAD MAJID , gérant unique pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 765320 le 12/02/2021

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100 000,00 Dirhams
Siège social : 26 AVENUE MERS SULTAN ETAGE 1 APPT 3 CASABLANCA
N° 1170/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 13/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique:
Dénomination : «CHARME D'ELLE» SARLAU.
Objet : TENANT UN ETABLISSEMENT DE SOINS DE BEAUTE.
Siège Social : CASABLANCA, 8 CITE DES JEUNES, RUE ATLAS QUARTIER CIL.
Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mme: NADIA MAHBOUBI : 100.000.00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme: NADIA MAHBOUBI désigné comme gérante pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 489479.

N° 1171/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 18/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:
Dénomination : «HS FOOD» SARLAU.
Objet : TRANSFORMATION DE FRUITS ET LEGUMES PRODUCTION DE FRITE. NEGOCIANT
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1.
Capital Social : 100 000.00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr: AIMEN BOUZOGGACHE : 100.000.00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr: AIMEN BOU-

ZOGGACHE désigné comme gérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 489481.
N° 1172/PA

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HEMODIALYSE SDIPH SARL
Suite à un P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/01/2021 ,les associés de la société SDIPH sarl sise à Casablanca , 12 angle rue ibnou khatima et kaid najem quartier les hôpitaux dont le RCN°106025 décident ce qui suit :
Extension d'objet social de la société en incluant l'importation et la distribution des dispositifs médicaux et la mise à jour des statuts selon la loi en vigueur.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casa le 15/02/2021 sous le N°765585.
N° 1173/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
Aux termes d'un acte S.S.P en date de 25/01/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:
1- Dénomination : « MHA BOY DISTRIBUTION» SARLA AU
2- Siège social : N3 IMM 104 LOTISSEMENT IGHIDER 2 ROUIDATE MARRAKECH MAROC
3- Objet social : TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTION-LOCATION DES ENGINES-PIECES DE RECHANGE-MARCHAND DE FOURNITURE INFORMATIQUE ET BURETIQUE
4- Durée : 99 ans.
5- Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhschacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité a MR.BEN MHA MOHAMED l'associé unique.
6- La Gérance : la société est gérée par MR.BEN MHA

MOHAMED CIN EC48217 pour une durée illimitée.
7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n°M02_21_2278564120532/2021/D.A.C.E
9- et immatriculé au registre de commerce sous le 111315/2021 le 12/02/2021.
N° 1174/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Casablanca Settat
Province de Settat
Cercle de Ben Ahmed
Janoubia

Caidat Ras Elain
Commune Oued Naanaa
Avis d'appel d'offres ouvert
n° 01/CON/2021
Le 22-03-2021 à 10h00, il sera procédé, au bureau du président de la commune Oued Naanaa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux d'aménagement des pistes relevantes à la commune Oued Naanaa, Province de Settat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Oued Naanaa, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de

l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15000,00 DHS (Quinze mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 784.764,00 DHS TTC (Sept Cent Quatre-Vingt Quatre Mille Sept cent soixante quatre dhs TTC).
Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune Oued Naanaa.
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit déposer par courrier électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 1175/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
02/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le **11/03/2021** à **11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

GESTION DES ARCHIVES DE LA DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00** QUATRE MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **300 000,00** TTC
TROIS CENT MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 -06 20 69 51 82 -06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N° 1176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE GOULMIMA
CAIDAT DE TADIGHOUST
COMMUNE DE TADIGHOUST

L' ANNONCE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2021 QUI SERA ORGANISEE AU SIEGE DE LA COMMUNE DE TADIGHOUST . L'EXAMEN D'APTITUDE PROFISSONNELLE AU PROFIT DU PERSONNEL DE CETTE COMMUNE AU TITRE ANNEE 2021 SELON LE TABLEAU SUIVANT

| L'EXAMAIN | CONDITION DE PARTICIPATION | POSTES RESERVES | DATE D'EXEMAIN | DATE LIMITEE POUR LE DEPOT DE CANDIDATURE |
|---|---|-----------------|----------------|---|
| Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang d'Adjoint technique 2ème grade | Adjoint technique 3ème grade +6 ans d'ancienneté | 01 | 06/03/2021 | 05/03/2021 |
| Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang d'Adjoint administratif 1 ^{er} grade | Adjoint administratif 2ème grade+6 ans d'ancienneté | 01 | 19/06/2021 | 18/06/2021 |
| Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang de rédacteur 2ème grade | Rédacteur 3ème grade+6 ans d'ancienneté | 01 | 18/12/2021 | 17/12/2021 |

N° 1177/PA

«SOHITRASER»
SARL AU

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/12/2020, il a été établi les PV d'une société SARL au dont les caractéristiques sont les suivantes :

EXTENSION D'OBJET SOCIALE : Importation des produits cosmétiques et hygiène corporelle
ARTICLE 2 : OBJET SOCIALE

- Importation des produits cosmétiques et hygiène corporelle
- Commerce général ; négoce
- Import-export

1. Gérance : la société est administrée par Mme KHADIJA EL HHIH
CAPITALE : 100.000,00 DHS
Le dépôt légal effectué au tribunal de commerce de laayoune sous le N° 460/2021 LE 12/02/2021
N° 1178/PA

PRESTI-SOLUTIONS
CONSTITUTION

• Aux termes d'un acte SSP du 10/12/2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU Dénommée «PRESTI-SOLUTIONS» Objet social : Communication et informatique; Conseil en communication; Prestataire de service en communication et publicité; Négoce import et export.

Son siège social est à Casablanca, 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 2° ETG.PPT. N°6. Durée : 99 ans. Capital social : 100 000 dh divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, constituées en totalité d'apports en numéraires et attribuées à Mr. THOUVENOT ERIC JEAN-PAUL CLAUDE, CE n° BE66222D. Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12. Gérance : Mr. THOUVENOT ERIC JEAN-PAUL CLAUDE, CE n° BE66222D. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca sous n° 765617 le 15/02/2021
N° 1179/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA
3ème étage appt N 7
OUJDA
Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
ALFAROM GROUPE
S.A.R.L

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 20/01/2021 il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET : - LA GESTION DES RESIDENCES HOTELIERS ET TOURISTIQUES (HEBERGEMENT TOURISTIQUE)

- RESTAURANT (EXPLOITANT DE);
- CAFETIER OCCUPANT DEUX PERSONNES ET PLUS.

RAISON SOCIAL : ALFAROM GROUPE
SIEGE SOCIAL: OUJDA, 71 AV MOHAMMED 6.
DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 dirhams apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune.

- Pour Mme. FATIMA ZOHRA KANBA: 800 Parts
- Pour Mlle. SALMA KANBA : 200 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mme. FATIMA ZOHRA KANBA pour une durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 12/02/2021 SOUS N° 533
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 1180/PA

* BRIGHT MEDIA *SARL
Au capital de Trois Cent Mille Dirhams

Siège Social : Rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3 5ème étage N° 22 – Casablanca
CESSION DE PARTS SOCIALES

• Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 26 janvier 2021, il a été décidé ce qui suit :

- Cession de 480 parts sociales de M. EL MEHDI RHAZI au profit de la société AUDIENZ MEDIA ONLINE;

- Ratification de la nouvelle répartition du capital ;
- Démission de M. Oussama ABERCHA et de M. Mohamed SQALLI HOUSSAINI du poste de Co-gérants ;
- Nomination de M. Mohamed SQALLI HOUSSAINI et de M. Ali BENNIS en qualité de nouveaux Co-gérants.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 février 2021 sous le numéro 765429.

N° 1181/PA

* CENTRALE PRINT *SARL
Au capital de 50 000,00 dirhams

Siège Social : Rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3 5ème étage, N° 22 – Casablanca
DISSOLUTION DE LA SOCIETE

• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 décembre 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Décision de la dissolution anticipée de la société ;
- Désignation de M. Mohamed EZZAHI en qualité de Liquidateur ;

- Désignation du siège de la liquidation à Casablanca, 9 Rue des Chardonnerets – Oasis.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 février 2021, sous le numéro 765421.

N° 1182/PA

* CLOUD CONSULTING GROUP *SARL AU
Au capital de 10 000,00 dirhams

Siège Social : 59 Bd Zerktoni 3ème étage N° 8 – Casablanca
LIQUIDATION DE LA SOCIETE

• Suivant Procès Verbal de la Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 décembre 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Examen des opérations de liquidation ;
- Examen du bilan de liquidation ;
- Clôture et radiation.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 février 2021, sous le numéro 765428

N° 1183/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL

REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS SERVICE

DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2021/BR

Le 01/04/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : LA MISE A LA DISPOSITION DU PARC D'INTERVENTION DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL DU PERSONNEL, DE CONDUCTEURS D'ENGINS ET DE LA MAIN D'ŒUVRE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : 300.000,00 Dh (trois cent mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

29.521.440,00 DHS (vingt-neuf million cinq cent vingt et un mille quatre cent quarante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique, via le portail des marchés public.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04 du règlement de Consultation.

N° 1184/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement

Département de l'Environnement
Le Secrétaire Général
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 2/DBAG/2021

Réservé aux PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux

Le 16 Mars 2021 à 10 Heures, Il sera procédé dans la salle de réunion du Département de l'Environnement, 9 avenue Al Arar

secteur 16, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 2/DBAG/2021 relatif à l'achat de fournitures pour matériel technique et informatique destinées aux Services Centraux du Département de l'Environnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, à Rabat (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Division du Budget et des Affaires Générales sis 9, avenue Al Araar secteur 16 Hay Riad au siège du Département de l'Environnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15.000,00 DHS (Quinze Mille DHS)

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Dix Huit Mille Deux Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (718 248,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau de la Division du Budget et des Affaires Générales sis à 9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 1185/PA

FONDATION INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 01/FID-PIA / 2021

Le 12 mars 2021 à 17 Heures, il sera procédé, dans le siège de la fondation des initiatives de développement de la Préfecture Inezgane Ait Melloul sis à rue AL HOCEIMA tranche

« centre de vie » zone industrielle de Tassila Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : les Prestation d'accueil, écoute, orientation et coaching des jeunes à la plateforme des

jeune ARGANA à Ait Melloul pour le compte de la Fondation des initiatives de développement de la PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL
Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du siège de fondation sis à rue AL HOCEIMA tranche « centre de vie » zone industrielle de Tassila Dcheira El Jihadia.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DHS (VINGT MILLE DIRHAMS)
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent soixante mille Dirhams (760000,00 dirhams) toutes taxes comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le siège de fondation sis à rue AL HOCEIMA tranche « centre de vie » zone industrielle de Tassila Dcheira El Jihadia.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.
N° 1186/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS RECTIFICATIF

..*

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que l'avis d'appel d'offres n°03/2021 du 25/03/2021 relatif à la fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Z1 du Casier Zemamra est rectifié comme suit :

- Il est prévu une visite des lieux le jeudi 04/03/2021 à 10 heures au lieu du Samedi 06/03/2021 et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Le reste de l'avis est inchangé.

N° 1187/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS RECTIFICATIF

..*

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que l'avis d'appel d'offres n°04/2021 du 25/03/2021 relatif à la fourniture et installation du matériel d'équipement de la station de pompage du secteur Z2 du Casier Zemamra est rectifié comme suit :

- Il est prévu une visite des lieux le jeudi 04/03/2021 à 10 heures au lieu du Samedi 06/03/2021 et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Le reste de l'avis est inchangé.

N° 1188/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

| | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|-------|-------------------|---------------|-------------------------|--------------|------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|------------------|---------------|
| THÉSAURISE | | CASSEUR DE RÈGLES | MORCEAU D'ARN | DÉMONS-TRATIF | GRANDS VASES | PÏGE SYMBOLE DE L'OR | | RAILLERIE | PRONOM | MÈRE D'ISAAC | JALOUX |
| ARTICLE | | | | | | | | | | | |
| ENSEIGNE | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | ENVOLÉE | | | |
| POSSÉSSIF | | | EN BOSNIE | | | VIEILLE CITÉ GRECQUE | | | LETTRES DE BOURVIL | | |
| LETTRES DE NASR | | | BLANCHIR | MORCEAU DE RAP UTOPISTE | | | PARTIRAI MELTE | | | | |
| | | VIPÈRES | | | | | | | HÉLIUM FIN DE VERBE | | |
| PETIT CUBE | GAÏNE | GRIS-BRUN MÉTAL | | | | SOTTE TÊTE DE TIGRE | | | | PETIT DE L'AIGLE | |
| DÉESSE GRECQUE DE L'AURORE | | | | ROI DE POLOGNE | BUSTE CONTE | | | | | | |
| SOLDAT CONNU | | | | | | | | | TÊTE D'OBUS | | PLAN DE TABLE |
| | | LETTRES DE DUBAÏ | | | | DE BAS EN HAUT: PRONOM | | UN DÉFI A LA NATURE ENZYME | | | |
| DONT ON NE PEUT DOUTER | | | | | | | | | | | |
| SITUÉE | MÉTAL | | | DÉCHIFFRÉES | | | | | AUTEUR INCONNU | | |
| | | | | ARTICLE ESPAGNOL | | | A L'ENVERS: LISSE | | | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | | |
|-------------------|---|--------------------|---------------------|-------------------|---|------------------|-------------|---|--------|---|------------------|
| ÉQUIVOC | A | QUARTIER DE BILBAO | TRAITER AVEC MÉPRIS | A DE CAVENIM | A | BLESSÉ | PETIT CURÉ | D | PRANIE | R | ABER-SOMMUR LENT |
| FOU | M | A | B | O | U | L | DERRIER | E | P | I | A |
| GRAND SERPENT | B | O | A | R | E | CALISTO DE ROCHE | TRIS COLONY | R | A | S | |
| P | I | LÂCHE | F | L | A | S | Q | U | E | D | OUBLIÉ S |
| SOLICITE ANTILOPE | G | N | O | U | E | U | T | O | O | | |
| S | U | SAUVE LA FACE | DIRECTOR DE CHEN | COULLE EN IRLANDE | A | BOULEVARD | EXCLAMATION | E | M | U | |
| CONNU | L | E | A | D | E | R | S | H | I | P | |
| P | I | R | E | R | T | S | I | | | | |
| P | I | F | E | N | Z | Y | M | E | D | E | M |
| CNEUV | T | A | B | L | E | A | I | F | | | |
| ESCRIC | F | I | L | O | U | A | C | D | I | | |
| R | E | N | A | R | D | E | H | E | R | E | |
| KINASSE DU MARSE | R | G | D | E | B | I | T | E | U | R | |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthier
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafrir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

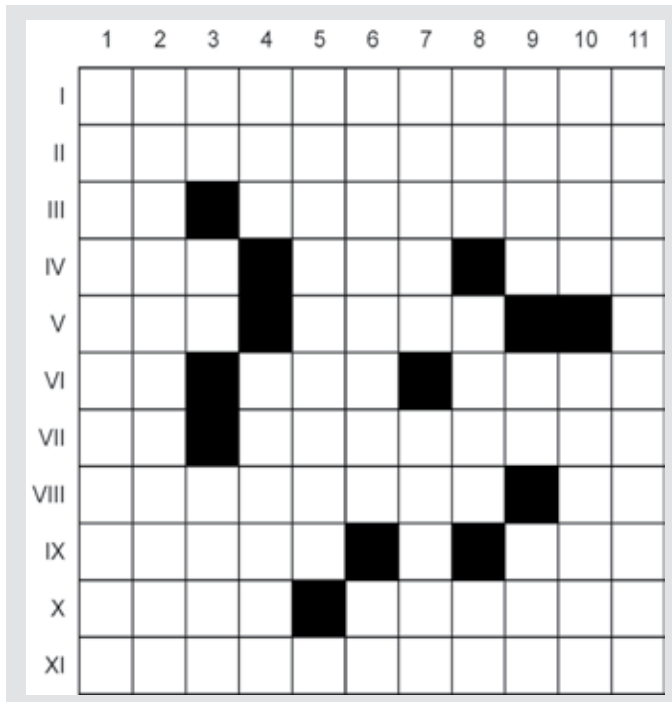
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- I. Ses poulets n'ont pas le label rouge.
- II. Sommeils réparateurs...
- III. Morceau de lard- Bouts.
- IV. Toubib - Poème - Lettres grasses.
- V. On l'avait dans l'ost - Il lui faut un volant pour aller dans les nuages.
- VI. Service discret - Conquis - Arrangea de la droite.
- VII. Presque lui - Tirai profit.
- VIII. Pas faites - Cale.
- IX. Majestés - Noue à l'envers.
- X. Sur une plage en été - Renard des sables.
- XI. Pousse à la conso.

VERTICALEMENT

- 1. Sous-Pape de sécurité.
- 2. Relatif à des glandes.
- 3. Sorti - Le cuivre - Trac en vrac.
- 4. Nid de taupes - Démesure de la passion.
- 5. Les guerres en général.
- 6. Celle du Nord est la Zambie - Gondolé.
- 7. Etre devant - Bonne à recevoir.
- 8. Trois premières marches de l'escalier - Conçois - Pronom.
- 9. Quand le jour tombe en remontant - Est anglais - Pas insensible.
- 10. Veste prussienne - Enlevées et contentes.
- 11. Importante.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 9 | 8 | | 7 | | | | | |
| | | | | | 1 | | | | | 6 |
| | | 6 | 2 | | 5 | | 8 | 7 | | |
| 4 | | 7 | 5 | | | | | | 9 | |
| 6 | 9 | | | 2 | | | | 5 | 4 | |
| | 2 | | | | 4 | 6 | | 8 | | |
| 5 | 3 | | 9 | | 8 | 1 | | | | |
| 9 | | | | 4 | | | | | | |
| | | | 3 | | 2 | 8 | | | | |

Moyen

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| | 8 | | 2 | | | 4 | | | | |
| | | 5 | 9 | | 1 | | 6 | | | |
| | | 6 | 3 | | 7 | | 2 | 8 | | |
| | 5 | | | 1 | 3 | | | | | |
| | | | | 9 | | | | | | |
| | | | | 8 | 7 | | | 1 | | |
| 4 | 1 | | 6 | | 9 | 8 | | | | |
| | 3 | | 1 | | 8 | 2 | | | | |
| | | 8 | | | 4 | | 3 | | | |

Difficile

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | 8 | 5 | 9 | | | | | | |
| | | | | | 8 | | 6 | 4 | | |
| | | | | 3 | 4 | 9 | | | | |
| 6 | | | | | | | | 9 | | |
| | 2 | 4 | | 8 | | 6 | 5 | | | |
| | 1 | | | | | | | | 8 | |
| | | 2 | 8 | 5 | | | | | | |
| 9 | 5 | | 7 | | | | | | | |
| | | | | 4 | 9 | 1 | | | | |

Expert

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | 7 | 1 | 2 | | | | 6 | | | |
| | | | 6 | | | | | 5 | | |
| 2 | | | | | 8 | | | | | |
| | | | 5 | 1 | | | | 3 | | |
| | | 4 | | | | | 7 | | | |
| | 2 | | | 3 | 6 | | | | | |
| | | | 9 | | | | | | 4 | |
| | 8 | | | | 3 | | | | | |
| | | 9 | | | 5 | 1 | 6 | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| 3 | 2 | 5 | 4 | 9 | 7 | 8 | 1 | 6 | | |
| 8 | 4 | 1 | 6 | 3 | 5 | 2 | 9 | 7 | | |
| 6 | 7 | 9 | 8 | 1 | 2 | 4 | 5 | 3 | | |
| 7 | 5 | 3 | 1 | 4 | 8 | 9 | 6 | 2 | | |
| 4 | 8 | 6 | 5 | 2 | 9 | 3 | 7 | 1 | | |
| 1 | 9 | 2 | 7 | 6 | 3 | 5 | 8 | 4 | | |
| 9 | 6 | 7 | 3 | 8 | 4 | 1 | 2 | 5 | | |
| 2 | 1 | 4 | 9 | 5 | 6 | 7 | 3 | 8 | | |
| 5 | 3 | 8 | 2 | 7 | 1 | 6 | 4 | 9 | | |

Moyen

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| 2 | 4 | 1 | 9 | 8 | 5 | 6 | 7 | 3 | | |
| 5 | 6 | 9 | 3 | 7 | 4 | 8 | 1 | 2 | | |
| 3 | 8 | 7 | 1 | 2 | 6 | 5 | 9 | 4 | | |
| 8 | 5 | 3 | 7 | 4 | 9 | 2 | 6 | 1 | | |
| 1 | 7 | 2 | 6 | 5 | 3 | 4 | 8 | 9 | | |
| 6 | 9 | 4 | 2 | 1 | 8 | 3 | 5 | 7 | | |
| 7 | 2 | 5 | 4 | 6 | 1 | 9 | 3 | 8 | | |
| 9 | 1 | 8 | 5 | 3 | 2 | 7 | 4 | 6 | | |
| 4 | 3 | 6 | 8 | 9 | 7 | 1 | 2 | 5 | | |

Difficile

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| 9 | 8 | 2 | 6 | 4 | 3 | 1 | 7 | 5 | | |
| 7 | 3 | 1 | 5 | 9 | 8 | 2 | 4 | 6 | | |
| 6 | 5 | 4 | 2 | 7 | 1 | 9 | 8 | 3 | | |
| 1 | 2 | 5 | 9 | 6 | 7 | 4 | 3 | 8 | | |
| 3 | 6 | 7 | 8 | 1 | 4 | 5 | 2 | 9 | | |
| 4 | 9 | 8 | 3 | 2 | 5 | 7 | 6 | 1 | | |
| 2 | 7 | 9 | 1 | 8 | 6 | 3 | 5 | 4 | | |
| 8 | 4 | 3 | 7 | 5 | 9 | 6 | 1 | 2 | | |
| 5 | 1 | 6 | 4 | 3 | 2 | 8 | 9 | 7 | | |

Expert

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|
| 7 | 3 | 1 | 4 | 5 | 6 | 9 | 8 | 2 | | |
| 4 | 8 | 5 | 7 | 2 | 9 | 6 | 3 | 1 | | |
| 9 | 6 | 2 | 8 | 3 | 1 | 5 | 7 | 4 | | |
| 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | 7 | 8 | 6 | 9 | | |
| 8 | 1 | 9 | 6 | 4 | 5 | 7 | 2 | 3 | | |
| 6 | 2 | 7 | 9 | 8 | 3 | 1 | 4 | 5 | | |
| 2 | 9 | 4 | 5 | 6 | 8 | 3 | 1 | 7 | | |
| 1 | 5 | 6 | 3 | 7 | 4 | 2 | 9 | 8 | | |
| 3 | 7 | 8 | 1 | 9 | 2 | 4 | 5 | 6 | | |



Athlétisme en temps de Covid-19

Mustapha El Ghirik : *Le virus a chamboulé les programmes de la Fédération, de la Ligue et des coureurs*

De nombreux sports, dont l'athlétisme, ont été confrontés à des défis majeurs pour poursuivre leurs activités en temps de Covid-19. Dans un entretien accordé à la MAP, Mustapha El Ghirik, président de la Ligue d'athlétisme Fès-Boulemane et membre du comité directeur de la Fédération Royale marocaine d'athlétisme évoque ces défis, ainsi que les initiatives prises par la Ligue pour maintenir ses activités et le niveau de ses athlètes.



Comment la Ligue d'athlétisme de Fès-Boulemane a-t-elle géré le contexte particulier de la pandémie de Covid-19?

L'apparition du virus nous a pris de court alors que nous étions en train de nous préparer aux différentes compétitions. Le virus a chamboulé les programmes de la fédération, de la ligue et des coureurs. Le dernier tournoi auquel nous avons pris part avant le début du confinement était celui d'Errachidia. Nous avons commencé à suivre nos athlètes par téléphone en attendant que la situation s'améliore, mais l'attente était trop longue (3 mois), ce qui a impacté négativement beaucoup d'athlètes qui ont pris du poids et vu leur forme physique baisser.

Quelles sont les initiatives et les mesures prises par la Ligue pour accompagner les athlètes au cours de cette période de confinement ?

Nous avons échangé avec les cadres de la ligue pour les inciter à suivre les entraînements des athlètes à distance via différentes applications (WhatsApp, Zoom...), mais les fruits attendus n'étaient pas au rendez-vous, étant donné que les

coureurs devaient s'entraîner en plein air pour atteindre les objectifs escomptés. Les efforts se sont poursuivis au cours de trois mois, notamment sur le plan mental, mais l'aggravation de la situation s'est répercutée sur le moral des athlètes et des cadres sportifs.

À l'issue de trois mois de confinement, nous avons tenté de rassembler les coureurs en petits groupes, ce qui a nécessité de gros efforts des cadres. Au début du mois de juin, qui a coïncidé avec l'allègement du confinement, nous avons procédé à la réouverture conditionnée des pistes de course pour les clubs. La ligue a œuvré en coordination avec la Fédération à créer toutes les conditions de prévention pour lutter contre la Covid-19, dont le contrôle de la température, la distanciation physique, les outils de désinfection et les masques.

L'accent a été également mis sur la nécessité de la présence d'un seul club avec seulement une vingtaine de coureurs.

Comment s'est déroulé le retour aux circuits ?

La fédération a élaboré un programme pour

le lancement de la saison, notamment avec l'autorisation des courses régionales. La Ligue de Fès-Boulemane a été la première à reprendre ses activités. En ma qualité de président de la ligue, j'ai proposé à la fédération de commencer par le cross-country et que chaque ligue organise des activités hebdomadaires à condition que le nombre des participants ne dépasse pas 20 personnes. Et c'est le club El Wifaq Al Fassi qui a ouvert le bal. L'athlétisme a repris depuis, d'autant plus que les Ligues de Chaouia-Ourdligha, de Rabat, autres, nous ont emboîté le pas. Pour les rencontres fédérales, elles ne sont organisées qu'à Rabat et nous sommes aujourd'hui à la sixième course, ce qui a redonné espoir aux athlètes.

Comment la ligue compte-t-elle améliorer le niveau des coureurs et les préparer aux compétitions locales, nationales et internationales ?

Ce sont les rencontres fédérales qui contribuent à l'amélioration du niveau des athlètes. Course après course, le niveau du coureur s'améliore sachant que l'objectif de chaque athlète est de participer aux Jeux olympiques. En l'absence

de grandes rencontres, les coureurs ne seront pas en mesure de réaliser de bons chronos.

Qu'en est-il de la création d'une grande piste de course à Fès ?

Nous devons être fiers du circuit de course que nous avons à Fès, qui est un circuit plébiscité par plusieurs coureurs à travers le pays. L'attractivité de cette piste s'explique également par le fait que la Ligue de Fès-Boulemane est la seule spécialisée dans la formation des juges au Maroc.

Il est difficile de construire une piste à Fès, mais nous réfléchissons à la création d'une piste à Aïn Chkaf, où nous pourrions nous procurer d'un terrain pour la création de ce circuit qui nécessiterait près de 10 millions de DH.

Entre-temps, nous espérons que les installations de la piste actuelle s'amélioreront pour être conformes aux normes internationales, sachant que Fès a vu l'émergence de nombreux champions sportifs (Radi, Saïd Aouita, Essakah, Labsir, Lhlafi, Ben Barka, Asma Ghazzaoui, Bouramdane...). D'autres ont émergé ces dernières années, comme Soufiane Baqali, Benkassem Khadija et Moujahid Hassan.

Grand Prix de para-athlétisme "Fazza"

Les athlètes de l'OCS s'illustrent avec l'EN

Les athlètes du club Olympique de Safi (OCS) pour personnes en situation de handicap se sont illustrés avec l'équipe nationale dans le cadre de la 12^e édition du Grand Prix international de para-athlétisme "Fazza", qui s'est tenue à Dubaï du 6 au 13 février.

Saïda Amoudi a décroché deux médailles d'or, dont une au javelot F34 (15,73m) et l'autre au poids F34 (8,33m). Elle a établi au passage deux nouveaux records africains dans ces épreuves.

Azzeddine Nouiri a, de son côté, occupé la troisième place au poids F34 (10,57 m) et remporté la médaille de bronze. Ce champion avait remporté la médaille d'or aux Jeux paralympiques de Londres et ceux de Rio de Janeiro dans l'épreuve du lancer de poids. Pour Choïb El Garrai, membre de l'OCS pour personnes en situation de handicap, "ces bons résultats, qui interviennent après le dé-

confinement, augurent d'une bonne participation lors des prochains Jeux paralympiques de Tokyo", ajoutant que "ces bonnes prestations sont le fruit d'un travail sérieux et y entraînements quasi-quotidiens".

M. El Garrai a tenu à rappeler que sur un total de 8 champions marocains qualifiés pour les Jeux paralympiques du para-athlétisme de Tokyo 2021, 3 sont issus de l'OCS, soit presque le tiers de la sélection marocaine.

L'équipe nationale de para-athlétisme a décroché 11 médailles (7 en or, 2 en argent et autant en bronze) lors de la 12^e édition du Grand Prix international de para-athlétisme "Fazza".

Dernière étape qualificative aux Jeux paralympiques de Tokyo, le 12^e Grand Prix international de para-athlétisme "Fazza" a connu la participation de 471 athlètes représentant 52 pays.

JO de Tokyo: La sélection nationale de taekwondo en stage à Ifrane

L'équipe nationale de taekwondo est en stage de préparation jusqu'au 19 février au centre de l'Université Al Akhawayn à Ifrane, en prévision des Jeux olympiques de Tokyo 2021. Organisé en collaboration avec le Comité national olympique marocain et le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, ce stage connaît la participation de seize taekwondoïstes qui seront supervisés par l'entraîneur national David Sicot et ses adjoints Mourad Essabbagh, Amine Rkiza et Faouzi Rachidi, a indiqué un communiqué de la Fédération Royale marocaine de taekwondo.

Voici, par ailleurs, la liste des taekwondoïstes convoqués pour prendre part à ce stage :

Dames : Nada Laaraj (-57 kg), Oumaima Bouchti (-49 kg), Safia Saleh (-57 kg), Rabab Ouhadi (-49kg), Meryem Khoulal (-57 kg), Soukaina Saheb (-49 kg), Sanae Maïza (-62 kg), Basma Touijer (-57 kg), Nissrine Bouchti (-52 kg) et Yousra Defaa (49 kg).

Hommes : Achraf Mahboubi (-80 kg), Ayoub Bassel (+80 kg), Soufiane Asbi (-80 kg), Abdelbasset Ouasfi (-63 kg), Réda Dahbi (-78 kg) et Saïb Houssam Eddine (-78 kg).

L'AMPS dénonce vigoureusement les dérives dangereuses de la chaîne algérienne "Echourouk"

L'Association marocaine de la presse sportive (AMPS) a dénoncé "vigoureusement" les dérives dangereuses de la chaîne algérienne "Echourouk", appelant les sages des médias et de la culture en Algérie à faire valoir l'éthique et la déontologie de la profession. L'AMPS a souligné lundi dans un communiqué avoir suivi "avec beaucoup d'exaspération et d'indignation les dérives dangereuses de la chaîne algérienne "Echourouk" qui a bafoué l'éthique et les règles de déontologie à travers une émission abjecte et

attentatoire à la personne de Sa Majesté le Roi et qui constitue une atteinte délibérée aux sentiments des Marocains attachés à leur Souverain et aux constantes et symboles sacrés du Royaume".

"La décadence professionnelle et éthique dont a fait montre la chaîne algérienne "Echourouk" témoigne d'une réaction désemparée d'un média dirigé contre les retentissantes victoires politiques du Royaume et les initiatives menées sous la conduite éclairée de S.M le Roi Mohammed VI, en premier lieu la

consécration de la marocanité du Sahara et la défense de ses causes nationales", a affirmé l'AMPS, condamnant vigoureusement cette flagrante dérive de l'éthique et des règles déontologiques de la profession tout en rejoignant les forces vives du Royaume pour défendre les symboles sacrés de la Nation.

L'Association a exhorté les sages des médias algériens à faire valoir l'éthique de la profession et le rôle constructif joué par la presse, notamment entre deux peuples qui partagent de nombreux points communs, et

ne pas suivre aveuglément les campagnes effrénées menées par le régime militaire en Algérie". Elle a également appelé les consciences vives du peuple algérien à "mettre un terme aux sottises du régime militaire et élever la voix de la sagesse pour surmonter les circonstances délicates que traverse la région maghrébine". L'AMPS a, par ailleurs, salué "la fermeté héroïque de nos Forces Armées Royales, qui sont présentes en première ligne pour protéger la patrie et veiller sur sa sûreté et sa sécurité".

Classique ASFAR-Raja, ce soir

Comme à l'accoutumée, une opposition qui s'annonce de bonne facture

Le Complexe Moulay Abdellah de Rabat abritera, ce soir à partir de 19h30, la rencontre devant opposer l'ASFAR au Raja de Casablanca, et ce pour le compte de la sixième journée de la Botola Pro D1.

Un choc qui, de tout temps, a tenu toutes ses promesses et qui intervient cette saison alors que les Verts sont leaders du championnat, au moment où les performances des Militaires fonctionnent en dents de scie. Un parcours en deçà des attentes des dirigeants et des supporters du club, ce qui a débouché sur le remerciement du coach Abderrahim Taleb suppléé par le technicien belge Sven Vandendriessche dont ça sera la première sortie.

Une opposition qui revêt donc toute son importance pour

les deux protagonistes après une longue trêve qui a duré plus d'un mois en raison de la participation de la sélection marocaine des joueurs locaux aux phases finales du CHAN remporté d'ailleurs par le Maroc.

Pour l'ASFAR qui ne compte qu'une seule victoire contre deux issues de parité et autant de défaites, l'heure est plus que jamais à la mobilisation pour se ressaisir afin que la machine puisse de nouveau tourner à plein régime, et ce tant qu'il est encore temps. Quant au Raja, qui sera une fois encore privé des services de son capitaine Mohcine Moutawalli mais devra récupérer Noh Saadaoui, ça sera un classique à bien négocier, d'autant plus qu'il sera un parfait match de mise en jambe avant le second acte de la rencontre de la



Ph : Archives

Coupe de la Confédération dimanche prochain contre les Tunisiens de FC Monastir. Les Casablancais aborderont cette partie, ultime tour avant la phase de poules, avec un léger avantage d'un but à zéro lors du match aller.

A noter que la confrontation ASFAR-Raja est le dernier match comptant pour cette sixième journée du championnat entamée samedi dernier. Une manche marquée par les premières victoires de la saison du DHJ et du MCO, sur le score identique de 1 à 0, aux dépens respectivement de la RCAZ et du SCCM. L'IRT, club dont les joueurs ont observé une grève de quelques jours durant la

trêve, a cédé le pas à domicile devant le RCOZ (0-1), au moment où le HUSA a été accroché par le MAT (1-1), tout comme l'OCS par le MAS (1-1). Le CAYB a, lui, eu raison de la RSB par 1 à 0 dans un match marqué par des incidents extra sportifs. Quant à l'avant dernier match de cette journée, il devait mettre aux prises le WAC et le FUS, sachant que le Wydad devra se rendre aujourd'hui pour le Caire afin de défier vendredi prochain l'équipe sud-africaine de Kaizer Chiefs au compte de la première journée du groupe C de la Ligue des champions.

Mohamed Bouarab

Ligue des champions

L'on suivra avec grand intérêt ce soir à partir de 19 heures la rencontre qui opposera le club espagnol de FC Séville à son homologue allemand du Borussia Dortmund pour le compte des huitièmes de finale aller de la Ligue des champions.

Espérons bon vent au trio marocain du club andalou, Yassine Bono, Yousef En Nseyri et Munir Haddadi qui réussit actuellement de belles performances en Liga.

Le deuxième match de la soirée sera une opposition entre les Portugais du FC Porto et les Italiens de la Juventus de Turin.

Les politiques interviennent dans le conflit entre l'OM et ses supporters

Le maire de Marseille a invité lundi le président de l'OM Jacques-Henri Eyraud à "calmer le jeu" avec les fans du club, après une nouvelle poussée de fièvre dans le conflit entre les deux parties autour d'une "mise en demeure" envoyée aux groupes de supporters.

"Les supporters sont l'âme du club. Leur mise en demeure par la direction est incompréhensible, il ne peut pas y avoir des dizaines de milliers de Marseillais qui payent les conséquences de quelques excités, déjà devant la justice. J'ai écrit à Jacques-Henri Eyraud pour qu'il calme le jeu", a écrit Benoît Payan sur les réseaux sociaux.

Plus tôt dans la journée, l'OM avait annoncé le lancement prochain d'une "grande concertation" avec "tous les supporters du club", une initiative baptisée "Agora OM", qui intervient une quinzaine de jours après les graves incidents qui ont eu lieu au centre d'entraînement de la Commanderie.

Dans le communiqué présentant "Agora OM", Hugues Ouvrard, directeur général du club, affirme que l'OM "a pris la décision de ne plus tolérer aucune violence commise par les suppor-

ters ultras". "Nous le leur avons signifié par l'envoi d'un courrier de mise en demeure affirmant notre volonté de mettre fin à ces pratiques".

Selon le quotidien La Provence, l'OM envisagerait dans ce cadre de "mettre fin à la convention sur les abonnements" qui lie le club et les groupes de supporters organisés. Interrogé par l'AFP à ce sujet, l'OM n'avait pas répondu lundi soir. Outre Benoît Payan, plusieurs responsables politiques marseillais ont réagi lundi soir, eux aussi en défense des supporters.

"L'OM c'est notre ville. C'est notre vie ! Les associations de #supporters sont le cœur battant de notre club dans la ville mais aussi en dehors. @theyraud et @OM_Officiel, ne vous trompez pas", a ainsi lancé sur Twitter Martine Vassal, la présidente LR de la métropole Aix-Marseille et du département des Bouches-du-Rhône.

"Ce que les supporters attendent, ce sont des résultats (...) et pas une dissolution déguisée de leurs clubs de supporters", a aussi réagi Samia Ghali, maire adjointe de la ville. Dans une interview lundi avec l'AFP, Hugues Ouvrard avait pour sa part présenté "Agora OM" comme une "main

tendue à tous les supporters", y compris la fringe qui a attaqué la Commanderie le 30 janvier.

Amorcé par le président Jacques-Henri Eyraud, le projet "Agora OM" n'est "pas de la démagogie" ni "un comité Théodule", a insisté le DG du club, assurant vouloir "entamer un dialogue et mettre en place un plan d'action" pour "refondre le système du supporterisme".

"On place les supporters au cœur du projet, l'OM est un club populaire et doit le rester. Par contre, on ne peut plus tolérer la violence", a précisé le dirigeant, expliquant que cette initiative faisait suite aux incidents de la Commanderie.

Avant le match OM-Rennes, environ 300 supporters olympiens avaient déclenché de violents incidents devant le portail d'entrée du centre d'entraînement, quelques dizaines d'entre eux réussissant même à y pénétrer. Quatorze des assaillants doivent être jugés le 24 février, trois autres le 22 mars. Cinq d'entre eux sont toujours en détention. Le 3 février, dans un communiqué commun, les six groupes de supporters de l'OM ont demandé le départ du président Eyraud, cible de leurs critiques.

Divers

Basketball

Éliminatoires Afrobasket (Tunisie) : Naoufal Uariachi dévoile la liste définitive de l'équipe nationale

L'entraîneur de l'équipe nationale de basketball, Naoufal Uariachi, a dévoilé lundi la liste définitive des joueurs qui prendront part à la 2ème phase éliminatoire du groupe E qualificative à l'Afrobasket, prévue du 17 au 21 février en Tunisie.

La sélection nationale affrontera le 18 février le Cap-Vert à la salle Mohamed Mzali à Mounastir, l'Ouganda le 20 du même mois, avant d'affronter lors du dernier match de ce groupe l'Égypte le 21 février.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués : Abdelali Lahrichi, Abdelkarim El Haoua, Mohamed Choua, Soufiane Kourdoum, Omar Laanani, Karim Gourari, Sami Al Uariachi, Younes Idriissi, Hamza Foulani, Soufiane Benmhine, Mohamed Aboussalam et Yassine Hila.

Football

La sélection nationale féminine de football effectuera du 15 au 24 février un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maamoura.

Les participants à ce stage devront passer le test de dépistage de la Covid-19 selon le protocole sanitaire en vigueur, a indiqué la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) dans un communiqué publié sur son site internet.

Voici, par ailleurs, la liste des joueuses convoquées :

Khadiaja Errmichi, Fatima Tagnaout, Ghizlane Chebbak, Najat Badri, Ibtissam Jraïdi, Aziza Rababah, Ghizlane Chhiri, Nouhaila Benzina, Fatima Zahra Dahmos et Zineb Redouani (AS FAR), Rania Salmi (Club Sportif Atlas 05), Zahra Cheeseman (Lewes FC-Angleterre), Wassilah Imlak (Guingamp-France), Marwa Hassani (Saint-Maur-France), Hanane Ait Elhaj (Zaragoza-Espagne), Eva Alice (FC Nantes-France), Rkia Mazrouai (Gent Ladies-Belgique), Nahla Nekkach Elodie et Salma Amani (Dijon-France), Yasmina Laaroussi (Servette Genève-Suisse), Douha Ahmamou (Itihad Tanger), Nawael Fatma Ouinekh (Saint-Étienne-France) et Imane Saoud (FC Basel-Suisse)

Boxe

La sélection nationale féminine de boxe prendra part à la 72e édition de la "Strandja Cup", qui se déroule du 16 au 28 février à Sofia en Bulgarie, a annoncé lundi la Fédération Royale marocaine de boxe.

À travers la participation à cette édition, les boxeuses marocaines visent à parfaire leur préparation pour les Jeux olympiques de Tokyo et à améliorer leur compétitivité en prévision de cette grande-messe internationale, a indiqué un communiqué de l'instance fédérale.

La sélection est composée de Rabab Chedar (51 kg), Oumaima Habib (69 kg) qui ont validé leurs tickets pour les JO ainsi que de Wydad Bertal (57 kg), Chaimae Gheddi (60 kg) et Rabab Khalfi (75 kg).

Les éléments de la sélection seront encadrés par Mohamed Raiss, le champion olympique Mohamed Tamesmani et l'ancienne championne Zahra Zahraoui.

Quarantaine à l'hôtel mais sans piscine ni plage à Cuba

Il fait un soleil radieux à La Havane, mais interdit de profiter de la piscine ou de la plage: Cuba a instauré une quarantaine stricte à l'hôtel pour tous les visiteurs de l'étranger, afin de lutter contre le rebond de cas de coronavirus.

"L'hôtel est plein, mais quand on se promène par ici, on dirait un cimetière", soupire une employée en passant devant les chaises longues rangées dans un coin de l'hôtel Comodoro, situé en bord de mer.

Depuis le 6 février, c'est la règle: tout étranger ou Cubain non-résident arrivant sur l'île va directement de l'aéroport à l'un des six hôtels désignés à La Havane pour héberger leur quarantaine... à leurs frais.

S'il est l'un des pays les moins touchés par la pandémie en Amérique latine, Cuba s'inquiète de voir le nombre de contagions augmenter fortement, avec désormais 36.595 cas dont 257 décès pour 11,2 millions d'habitants, et a donc décidé de renforcer les mesures.

"Plusieurs offres sont proposées à l'aéroport" ou via Internet, explique à l'AFP Isabel Docampo, directrice de marketing de l'agence touristique d'Etat Havanatur.

Les visiteurs ont le choix entre se loger dans des hôtels de trois ou cinq étoiles, pour une facture qui va de 240 à 500 dollars pour six jours et cinq nuits, la durée habituelle de



la quarantaine.

Pas beaucoup de touristes parmi eux: il s'agit généralement de Cubains vivant aux Etats-Unis, selon Mme Docampo, et venus voir leurs familles malgré la récente réduction des vols entre les deux pays en raison de la pandémie.

Dès leur arrivée à l'aéroport, ils passent un premier test PCR. A l'hôtel, un deuxième leur sera réalisé au cinquième jour. S'il est négatif, ils peuvent enfin sortir.

Dans l'hôtel, interdiction de sortir de sa chambre: "Des proto-

coles ont été établis pour l'isolement, (les clients) ne peuvent se croiser entre eux, ils doivent rester isolés et le personnel de santé surveille leur état", indique Omar Milian Torres, directeur général de l'hôtel Comodoro, où logent actuellement entre 80 et 100 voyageurs. Depuis mars, 21 cas ont été détectés dans cet hôtel, utilisé notamment pour les quarantaines des employés de certaines entreprises étrangères, mais aucun au cours des cinq derniers jours, se félicite le directeur.

A la mi-journée, la piscine serait normalement pleine. Là, on aperçoit un client sortir, d'un air las, sur le balcon de sa chambre. Un autre fait sécher son linge mouillé sur un étendoir improvisé.

Madeleine Hernandez, Cubaine de 49 ans, était partie pour son travail en République dominicaine. A son retour mardi, son entreprise l'a envoyée dans cet hôtel.

A la porte de son bungalow, avec un masque sur le visage, elle raconte passer ses journées à travailler et lire, au côté de sa fille et

de son mari, qui faisaient partie du voyage.

Théoriquement, en tant que Cubaine résidente, elle aurait dû aller dans l'un des centres d'isolement gratuits mis en place pour les Cubains rentrant de l'étranger, également soumis à quarantaine.

Mais "dans mon cas, comme je voyageais pour l'entreprise, elle nous paie le logement", se réjouit-elle, même si "bien sûr, rien ne vaut la maison".

A la réception, d'autres Cubains venus de Floride, où réside la majorité de la communauté cubaine expatriée, patientent pour faire leur check-in.

Ils respecteront la quarantaine car "c'est la règle" mais confient ne pas aimer l'idée de rester ainsi "coincés" cinq jours. S'ils le font, c'est uniquement pour pouvoir voir leurs familles ensuite.

L'hôtel Melia Habana, habituellement prisé des touristes, est lui moins rempli: seules 28 personnes y effectuent leur quarantaine. Elles ont l'option d'un menu personnalisé et reçoivent deux fois par jour la visite d'un médecin.

Mariano Elorza, directeur général de l'hôtel, assure que le protocole est très strict: les serveurs portent des gants et ont le minimum d'interactions avec les clients.

"Maintenant, celui qui commande à l'hôtel, c'est celui qui porte la blouse blanche", affirme-t-il.

Barres énergétiques pour le sport

Ingrédients :

150 grammes d'amandes entières
75 grammes de noix de cajou (ou autre fruit à coque type noisettes, pécan, noix du Brésil ...)

150 grammes de dattes
2 cuillères à soupe d'eau
1 cuillère à soupe d'extrait de vanille
1 cuillère à café de cannelle

Préparation :

A l'aide d'un mixeur ou d'un blender, mixez les amandes et noix de cajou jusqu'à obtenir une poudre avec des morceaux pas trop fins.

Ajoutez les dattes dénoyautées, l'eau, la vanille et la cannelle puis mixez encore quelques instants jusqu'à obtenir une pâte compacte.

Formez des boules et roulez-les dans la noix de coco. Vous pouvez également les étaler finement avec une épaisseur de 1/2cm sur du papier cuisson avant de les découper en barres.

Vos barres énergétiques peuvent se conserver au frigo plusieurs jours.



De la vapeur d'eau découverte dans l'atmosphère de Mars

Deux scientifiques Britanniques ont indiqué mercredi avoir détecté de la vapeur d'eau s'échappant de l'atmosphère de Mars, un nouvel indice qui pourrait accréditer la thèse selon laquelle la planète rouge aurait une époque abritée la vie.

Il est largement admis que Mars a possédé dans le passé de l'eau en abondance sous forme liquide, avec des lacs et des rivières. Aujourd'hui, toute l'eau de la planète rouge est principalement enfermée dans ses calottes glacières ou sous terre.

Mais selon une nouvelle étude publiée dans la revue Science Advances par deux chercheurs britanniques de l'Open University, une partie de cette eau s'évapore encore, sous forme d'hydrogène s'échappant de l'atmosphère martienne.

La découverte a été réalisée grâce à un petit appareil nommé NOMAD-placé à bord de la sonde ExoMars de l'Agence spatiale européenne (ESA) et du russe Roscosmos - qui mesure la lumière passant à travers l'atmosphère de la planète.

"L'instrument NOMAD est en train de changer fondamentalement notre compréhension de l'évolution de l'eau sur Mars", s'est réjoui le docteur Manish Patel, co-auteur de l'étude.

Selon ce maître de conférences en Sciences des planètes, l'instrument "donne

une connaissance inédite des isotopes de l'eau dans l'atmosphère de Mars en fonction à la fois du temps et de leur localisation" sur la planète, un "élément crucial pour comprendre comment Mars a perdu son eau au fil du temps", et donc comment son "habitabilité a changé au long de son histoire".

Sue Horne, responsable de l'exploration spatiale à l'Agence spatiale britannique, a elle estimé que ces recherches constituaient "un élément clef dans notre quête pour percer à jour les mystères de la planète rouge".

"Comprendre la vapeur d'eau sur Mars nous aidera à répondre à la question essentielle : y avait-il de la vie sur Mars ?", a-t-elle ajouté.

Cette nouvelle étude intervient au sein d'une semaine déjà chargée en actualité spatiale, et tout particulièrement martienne.

Plus tôt dans la journée, la sonde chinoise Tianwen-1 est entrée sur l'orbite de la planète après avoir été lancée avoir été de Chine en juillet dernier, dans le cadre de l'ambitieux programme spatial de Pékin.

Mardi, la sonde "Hope" des Emirats arabes unis était également entrée avec succès dans l'orbite de Mars, marquant ainsi une entrée fracassante dans l'histoire pour cette première mission interplanétaire du monde arabe.